



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
**GRANDS
LACS**

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-062-DE
Date de télétransmission : 20/03/2026
Date de réception préfecture : 20/03/2026

SOMMAIRE

- PREAMBULE
- CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET
- CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL
- FINANCES PUBLIQUES ET FINANCES LOCALES
- PERSPECTIVES POUR 2026
- SYNTHESE DES PERSPECTIVES 2026
- STRATEGIES FISCALES DES COLLECTIVITES LOCALES
- ANNEXES VERTES ET TRANSITION ECOLOGIQUE
- LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026
- LE CONTEXTE FINANCIER
- LES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BP 2026
- CONCLUSION



PREAMBULE

PREAMBULE DU DOB

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape importante du cycle budgétaire annuel des collectivités publiques. Il permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur ce présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et gestion de la dette.

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

PREAMBULE DU DOB

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées par la structure portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la communauté de communes des Grands Lacs ;

La présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes, le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

PREAMBULE DU DOB

A l'instar de l'année dernière, la collectivité devra également présenter ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes, qui s'élèvent au nombre de 5 dans la collectivité.

La tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget des collectivités territoriales est rendue obligatoire depuis la loi du 6 février 1992. La jurisprudence administrative rappelle que le DOB est une délibération à formalité substantielle : aucune délibération adoptant le budget primitif de la collectivité ne peut être tenue en amont de celui-ci sous peine d'être entachée de nullité.



CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET

CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET

Avant-propos

- ✓ L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2026, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF).
- ✓ L'ancien Premier ministre, François BAYROU, a présenté, mardi 15 juillet 2025, à Paris, un plan pluriannuel pour rééquilibrer les comptes publics avec l'objectif de réaliser 43,8 milliards d'économies et de ramener le déficit à 4,6 % du PIB en 2026 avec la contribution des collectivités.
- ✓ Depuis François BAYROU a démissionné et le nouveau premier ministre Sébastien LECORNU est chargé de faire adopter un budget pour le pays.

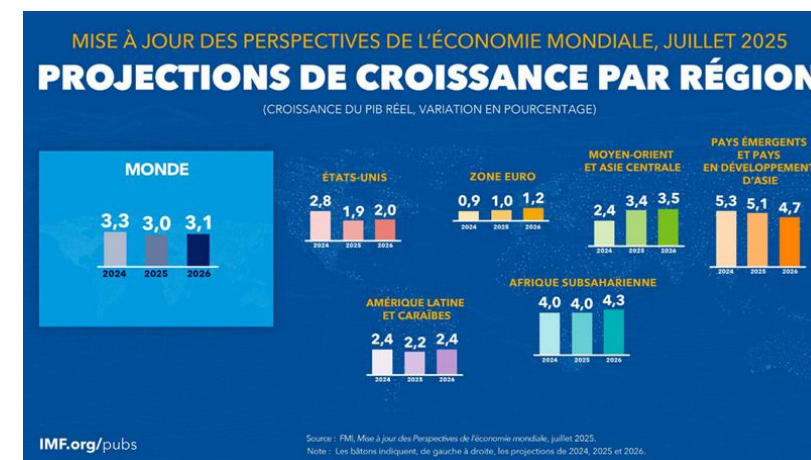


CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

1. CONJONCTURE MONDIALE

Selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait connaître un léger ralentissement au cours des deux prochaines années. Après une progression estimée à 3,3 % en 2024, le rythme de croissance s'établirait à 3,0 % en 2025 et 3,1 % en 2026, soit un niveau inférieur à la moyenne observée avant la pandémie (3,7 %).



Ce ralentissement reflète principalement les incertitudes liées aux tensions commerciales internationales, la modération de la demande mondiale et la persistance d'un environnement géopolitique instable. Les prévisions reposent sur l'hypothèse d'un maintien des politiques économiques actuelles et d'une normalisation progressive des marchés de l'énergie.

Les prix des produits énergétiques devraient ainsi reculer d'environ 7 % en 2025, avant de se stabiliser en 2026, tandis que les cours du pétrole resteraient soumis à des variations conjoncturelles liées aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Parallèlement, les taux directeurs des grandes puissances économiques devraient progressivement baisser au Royaume-Uni et aux États-Unis à partir du second semestre 2025, tandis qu'ils demeureraient stables dans la zone euro.

CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

2. SITUATION DANS LES PRINCIPALES ZONES ECONOMIQUES

Dans les économies avancées, la croissance devrait s'établir à 1,5 % en 2025 et 1,6 % en 2026. Aux États-Unis, la croissance attendue atteindrait 1,9 % en 2025 puis 2,0 % en 2026, soutenue par la loi OBBBA (1) et les mesures fiscales destinées à stimuler l'investissement des entreprises. Dans la zone euro, l'activité économique progresserait de 1,0 % en 2025 et 1,2 % en 2026, avec un rebond modéré de l'investissement et une amélioration graduelle de la consommation.

Les pays émergents et en développement enregistreraient une croissance de 4,1 % en 2025 et 4,0 % en 2026, tirée principalement par la Chine (+4,8 % en 2025) et l'Inde (+6,4 % sur la période).

Le commerce international devrait connaître une évolution contrastée : une progression en 2025 (+0,9 point) suivie d'un ralentissement en 2026 (-0,6 point). Ce profil reflète l'effet temporaire des achats d'anticipation réalisés avant le durcissement de certaines mesures commerciales.

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

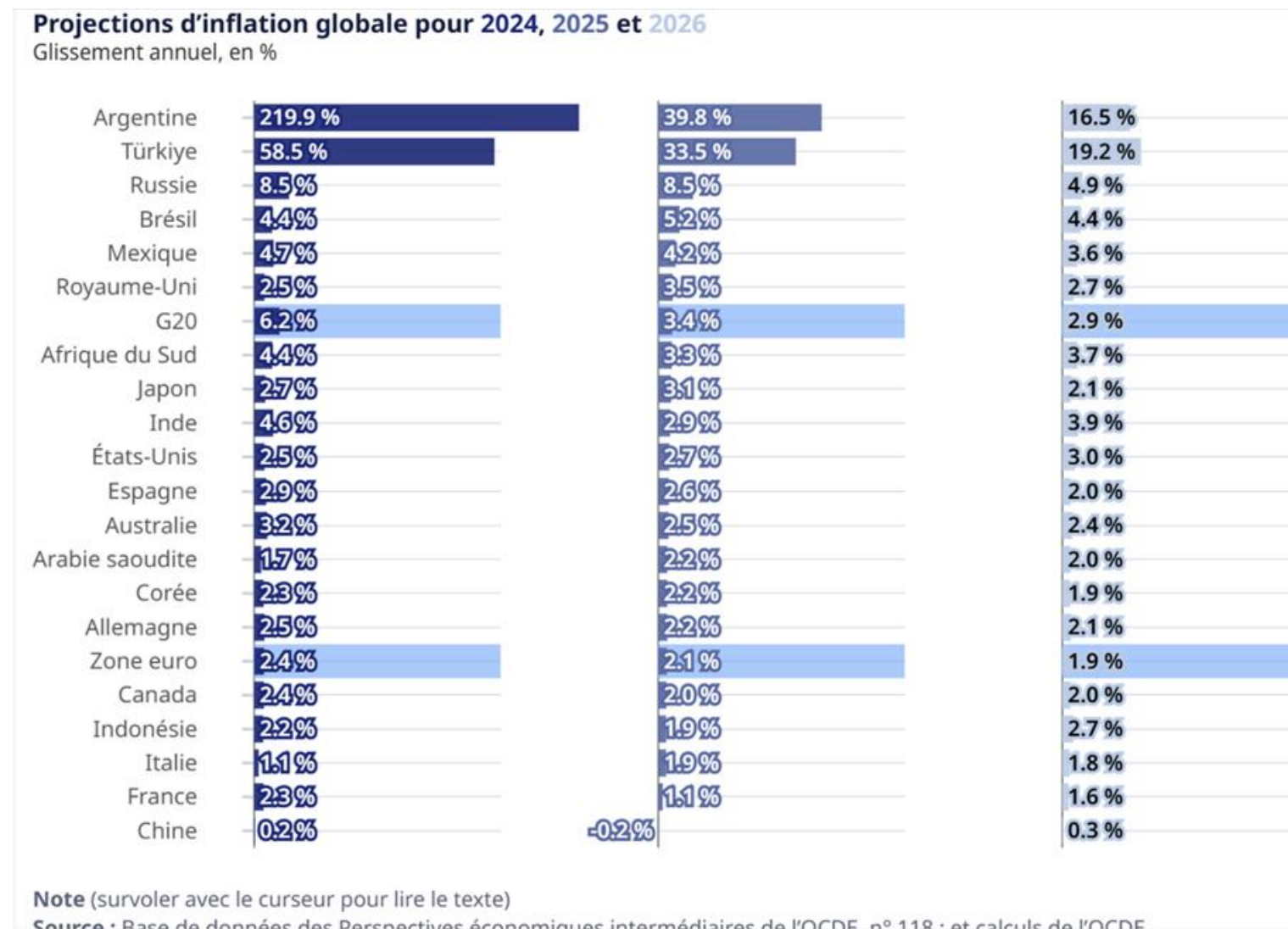
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2024	2025	2026
Production mondiale	3,3	3,0	3,1
Pays avancés	1,8	1,5	1,6
États-Unis	2,8	1,9	2,0
Zone euro	0,9	1,0	1,2
Allemagne	-0,2	0,1	0,9
France	1,1	0,6	1,0
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,2	2,5	1,8
Japon	0,2	0,7	0,5
Royaume-Uni	1,1	1,2	1,4
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	2,2	1,6	2,1
Pays émergents et pays en développement	4,3	4,1	4,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,3	5,1	4,7
Chine	5,0	4,8	4,2
Inde	6,5	6,4	6,4
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,5	1,8	2,2
Russie	4,3	0,9	1,0
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,2	2,4
Brésil	3,4	2,3	2,1
Mexique	1,4	0,2	1,4
Moyen-Orient et Asie centrale	2,4	3,4	3,5
Arabie saoudite	2,0	3,6	3,9
Afrique subsaharienne	4,0	4,0	4,3
Nigéria	3,4	3,4	3,2
Afrique du Sud	0,5	1,0	1,3
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,3	4,0	3,9
Pays en développement à faible revenu	4,0	4,4	5,0

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2025.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,7 % en 2025 et de 6,4 % en 2026 (années civiles).

CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

L'inflation mondiale, quant à elle, poursuivrait sa décrue : 4,2 % en 2025 puis 3,6 % en 2026, traduisant la détente progressive des prix de l'énergie et la normalisation des chaînes d'approvisionnement. Néanmoins, les tensions commerciales et les politiques budgétaires expansionnistes de plusieurs grands pays pourraient entretenir une inflation légèrement supérieure aux objectifs à moyen terme.



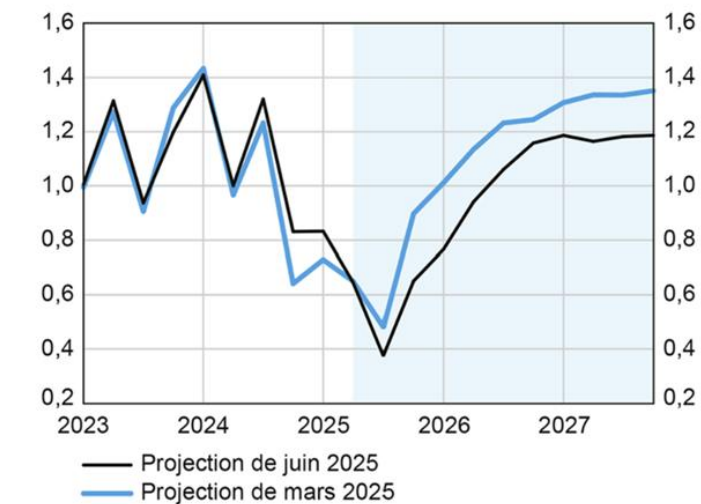
CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

3. SITUATION ECONOMIQUE EN FRANCE

La croissance française demeure modérée mais résiliente. Après un premier semestre 2025 marqué par une progression de 0,3 % du PIB au deuxième trimestre, la Banque de France anticipe une croissance annuelle moyenne d'environ +0,7 %.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le taux de chômage se stabilise à 7,5 %, proche de son plus bas niveau depuis 2007, tandis que l'inflation ralentit nettement (+0,9 % sur un an en août 2025), sous l'effet de la baisse des prix de l'électricité et du repli des coûts énergétiques.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

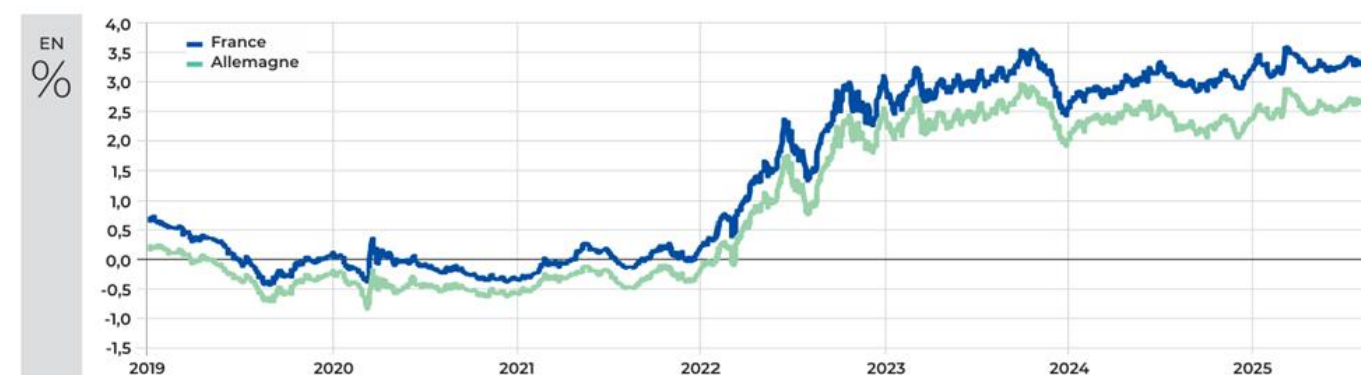
Malgré la faiblesse de la demande extérieure, le solde courant de la France reste proche de l'équilibre (−13,6 Md€ sur douze mois, soit environ 0,5 % du PIB), grâce au dynamisme des services, notamment du tourisme.

Cependant, le climat économique reste marqué par une forte incertitude politique et un niveau élevé d'épargne des ménages (18,9 % au deuxième trimestre 2025). Les entreprises demeurent prudentes : leurs investissements reculent de 1,5 % sur un an et les créations nettes d'emplois se stabilisent.

Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) a mis en pause son cycle de baisse des taux au second semestre 2025, considérant que le taux de dépôt à 2 % constitue un niveau neutre. Le rendement de l'OAT⁽²⁾ à 10 ans, autour de 3,5 %, dépasse désormais la croissance potentielle nominale (estimée à 3 % à moyen terme), compliquant ainsi la trajectoire de la dette publique.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

À moyen terme, la France devra donc maintenir un équilibre budgétaire délicat entre le soutien à l'activité et la maîtrise de l'endettement, dans un contexte où les marges de manœuvre financières demeurent limitées.



FINANCES PUBLIQUES ET FINANCES LOCALES

FINANCES PUBLIQUES ET FINANCES LOCALES

1. EVOLUTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

En 2024, les collectivités locales ont confirmé la progression soutenue de leurs dépenses d'investissement, amorcée en 2021. Tous niveaux confondus, ces dépenses ont atteint un niveau historiquement élevé, traduisant la poursuite des programmes d'équipement engagés en fin de mandat.

Cette dynamique a toutefois reposé sur des conditions financières tendues. L'investissement a été financé à hauteur de 29 % par l'épargne nette, en recul par rapport à 2023. Cette contraction résulte d'un effet de ciseaux marqué, avec un écart de plus d'un point entre la croissance des dépenses de fonctionnement et celle des recettes.

Malgré le ralentissement de l'inflation en 2024, ses effets différés se sont fait sentir sur les dépenses locales : revalorisation des rémunérations, hausse des coûts de prestation, indexation des subventions et contrats. Les recettes de fonctionnement, quant à elles, ont été affectées par le ralentissement des dotations et la faiblesse de la croissance des recettes fiscales.

Afin de soutenir l'investissement, les collectivités ont eu recours de manière significative à l'emprunt, pour un montant estimé à 27 milliards d'euros, soit 34 % du financement total des investissements. Un prélèvement sur la trésorerie, de l'ordre de 3 milliards d'euros, a également été observé, principalement au sein du bloc communal et des départements.

FINANCES PUBLIQUES ET FINANCES LOCALES

2. TENDANCES POUR 2025

En 2025, la progression de l'investissement devrait se poursuivre, principalement portée par le bloc communal, tandis que les régions et départements réduiraient leurs efforts en raison de contraintes budgétaires plus fortes.

L'épargne nette devrait légèrement se redresser, finançant environ 29 % de l'investissement, sous l'effet conjugué :

- D'une reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO),
- Et d'une maîtrise accrue des charges à caractère général, dont la croissance ralentirait nettement, voire se stabiliserait pour certains niveaux de collectivités.

Les recettes fiscales hors DMTO demeureront peu dynamiques, en raison du gel des fractions de TVA et de la faible revalorisation des bases. Par ailleurs, l'instauration du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) pèsera sur les ressources du bloc communal.

Le besoin de financement global des collectivités devrait se maintenir à un niveau élevé, estimé à -10 milliards d'euros (soit environ 0,3 point de PIB), un montant classique en période préélectorale. Ce déficit serait couvert par un recours accru à l'emprunt (près de 28 milliards d'euros) et un prélèvement sur la trésorerie, essentiellement au sein du bloc communal.

FINANCES PUBLIQUES ET FINANCES LOCALES

3. DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ralentiraient pour la quatrième année consécutive, avec une hausse moyenne de +2,2 % en 2025, après +2,6 % en 2024, pour atteindre 283,7 milliards d'euros.

Cette évolution résulte principalement :

- De la croissance modérée des produits fiscaux (+2,4 %),
- Et d'une progression limitée des dotations et participations (+0,5 %).

Les recettes fiscales (181,1 milliards d'euros) bénéficieraient en partie du rebond des DMTO, dont le produit progresserait d'environ 14 % après deux années de fortes baisses (-22,3 % et -12,8 %). Cette hausse découle d'une reprise des transactions immobilières et de la mesure prévue en loi de finances 2025, permettant aux départements de relever temporairement le taux plafond de 4,5 % à 5 % (les primo-accédants étant exonérés).

Les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) progresseraient de +2,7 %, grâce à la revalorisation forfaitaire des bases (+1,7 %) et à la croissance physique du parc immobilier. Comme souvent en année préélectorale, le levier fiscal serait très peu mobilisé (+0,1 %).

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), estimé à 3,5 milliards d'euros, reculerait légèrement, en raison de corrections techniques sur les bases 2023.

Les dotations de l'État (DGF, DSU, DSR, etc.) resteraient globalement stables à 40,5 milliards d'euros, avec une progression limitée de la DGF (+0,5 %) financée par le redéploiement de crédits internes (notamment sur la DSIL). La hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR, +300 M€) serait compensée par la réduction de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation des EPCI.

Enfin, les autres recettes (redevances, produits financiers, participations diverses) progresseraient de +1,7 %, portées par des reprises de provisions départementales sur DMTO, bien que moindres qu'en 2024.

FINANCES PUBLIQUES ET FINANCES LOCALES

4. DISPOSITIF DILICO

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO), instauré par l'article 185 de la loi de finances pour 2025, a introduit un prélèvement temporaire d'un milliard d'euros sur les ressources fiscales locales, reversé sur trois ans.

Ce mécanisme vise à faire contribuer les collectivités au redressement des finances publiques nationales, tout en limitant les écarts de recettes liés à la conjoncture. En pratique, son application se traduit par une ponction proportionnelle sur les recettes fiscales réelles, affectant principalement les communes à haut potentiel fiscal.

	Nombre de collectivités prélevées	Montant prélevé (en k€)	Montant moyen (en k€)	Montant minimum (en k€)	Montant maximum (en k€)	% épargne brute 2024
Communes*	1 924	-250 000	-88,3	-1,0	-5 798,0	1,9%
Groupements à fiscalité propre	141	-250 000	-1 773,0	-2,6	-22 275,7	3,5%
Départements	50	-220 000	-4 400,0	-50,2	-22 373,3	3,6%
Régions	12	-280 000	-23 333,3	-11 036,7	-52 930,3	4,5%

Le dispositif est reconduit ou adapté en 2026, selon les arbitrages budgétaires nationaux à venir.

FINANCES PUBLIQUES ET FINANCES LOCALES

5. BILAN FINANCIER GLOBAL

L'année 2025 devrait confirmer une situation contrastée pour les collectivités locales :

- Des investissements toujours soutenus, traduisant la fin de cycle du mandat municipal,
- Une épargne nette fragile mais stabilisée,
- Un recours important à l'emprunt pour maintenir le niveau d'équipement,
- Et des recettes de fonctionnement peu dynamiques, marquées par les effets de la fiscalité et du DILICO.

Cette configuration préfigure un début de mandat 2026 sous forte contrainte budgétaire, dans un contexte d'incertitude économique et d'exigence accrue de maîtrise des dépenses publiques.



PERSPECTIVES POUR 2026

PERSPECTIVES POUR 2026

1. DEBUT DE MANDAT SOUS CONTRAINTES MULTIPLES

L'année 2026 s'annonce comme une année de transition politique et budgétaire. Traditionnellement marquée par une baisse des investissements liée au renouvellement des équipes municipales et intercommunales, cette période aurait dû permettre une phase de reconstitution de la trésorerie et une stabilisation des finances locales après un cycle d'investissement soutenu.

Toutefois, le contexte économique et budgétaire national vient bouleverser ces équilibres.

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics nationaux, conjuguée à la hausse des charges de fonctionnement et à la faible dynamique des recettes fiscales, rend l'exercice particulièrement délicat.

Les premiers arbitrages gouvernementaux, présentés à l'été 2025, fixent un objectif de déficit public ramené à 4,6 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025). L'effort demandé aux collectivités territoriales s'élèverait à environ 5,3 milliards d'euros, soit 13 % de l'effort global, hors mesures sociales et retraites.

PERSPECTIVES POUR 2026

2. IMPACT DE LA HAUSSE DU TAUX DE COTISATION CNRACL

La seule mesure confirmée à ce stade concerne la hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Décidée en 2025, cette augmentation progressive de 3 points sur quatre ans représentera un surcoût estimé à 1,2 milliard d'euros dès 2026 pour l'ensemble du secteur public local.

Cette évolution pèsera directement sur la masse salariale des collectivités, qui constitue en moyenne plus de 50 % de leurs dépenses de fonctionnement. Elle limitera mécaniquement la capacité d'autofinancement, accentuant les tensions sur l'épargne brute et l'épargne nette.

PERSPECTIVES POUR 2026

3. INCERTITUDES AUTOUR DES MESURES D'ECONOMIE

Les modalités précises de la participation des collectivités à l'effort national demeurent incertaines.

Deux scénarios sont envisagés :

- Soit une contrainte directe sur les dépenses (dans l'esprit des anciens contrats de Cahors),
- Soit une modération des recettes, à travers un prélèvement complémentaire ou un plafonnement de certains concours financiers de l'État.

Le DILICO, instauré en 2025, pourrait être reconduit sous une forme adaptée. Le remboursement de 30 % des prélèvements opérés en 2025 (soit environ 333 millions d'euros) est assuré, mais un nouveau prélèvement pouvant atteindre 2 milliards d'euros a été évoqué.

Cette perspective suscite de fortes interrogations quant à la répartition de l'effort entre les différentes strates du bloc local. En 2025, près des trois quarts des EPCI avaient bénéficié d'un plafonnement de leur contribution, ce qui avait entraîné une redistribution significative du prélèvement vers les autres collectivités, notamment certaines communes rurales.

PERSPECTIVES POUR 2026

4. EVOLUTION DES RECETTES DE TVA ET DES DOTATIONS DE L'ETAT

Conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2025, les fractions de TVA versées en compensation de la suppression de la CVAE, de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la part départementale du foncier bâti continueront d'être ajustées en fonction du produit national de la TVA N-1.

Or, les prévisions pour le premier semestre 2025 font état d'un recul de 1,1 % des rentrées de TVA par rapport à 2024, laissant craindre une évolution négative des attributions pour 2026.

Concernant les dotations de l'État, plusieurs facteurs de fragilité sont identifiés :

- La poursuite de la réforme des indicateurs financiers (potentiel financier, effort fiscal) qui modifie la répartition des dotations de péréquation ;
- La possible stabilisation, voire le gel, de la DGF pour financer d'autres priorités ;
- Et la baisse annoncée des variables d'ajustement (DCRTP, FDPTP), déjà réduites de 500 M€ en 2025.

En outre, l'intégration au calcul des variables d'ajustement de la compensation de la réduction des valeurs locatives industrielles (en vigueur depuis 2021) pourrait accentuer la pression sur les dotations du bloc communal et intercommunal.

PERSPECTIVES POUR 2026

5. DOTATIONS D'INVESTISSEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

La croissance des dotations d'investissement, notamment la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le Fonds vert, pourrait être révisée à la baisse en 2026, dans un contexte de réduction des dépenses publiques.

Toutefois, des réallocations ciblées sont envisagées afin de renforcer le verdissement des crédits d'investissement locaux. Ces ajustements viseraient à privilégier les projets concourant à la transition écologique, à la résilience énergétique et à la rénovation du patrimoine public.

Cette orientation s'inscrit dans la continuité des engagements de l'État à accompagner les collectivités dans l'atteinte des objectifs climatiques nationaux et européens.

SYNTHESE DES PERSPECTIVES 2026

SYNTHESE DES PERSPECTIVES 2026

L'exercice 2026 s'annonce atypique :

- Les investissements diminueront logiquement avec la fin du cycle électoral,
- Les recettes de fonctionnement resteront contraintes,
- Et la masse salariale subira une pression durable liée à la CNRACL.

Les marges de manœuvre financières du bloc communal dépendront donc de la capacité à maîtriser les charges, à optimiser la gestion de la dette et à mobiliser l'épargne reconstituée au fil du mandat.

Dans ce contexte, la trajectoire budgétaire devra concilier soutenabilité financière, anticipation des réformes nationales et capacité d'investissement local, notamment en matière de transition écologique et de services publics de proximité.



STRATEGIES FISCALES DES COLLECTIVITES LOCALES

STRATEGIES FISCALES DES COLLECTIVITES LOCALES

1. EVOLUTION STRUCTURELLES RECENTES

Les réformes fiscales successives ont profondément modifié la structure des ressources locales au cours des dernières années. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la révision du partage du foncier bâti et la substitution progressive des fractions de TVA ont conduit les collectivités à redéfinir leurs leviers d'action.

Désormais, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constitue le principal impôt local directement modulable par les communes. Dans ce contexte, les décisions fiscales prises entre 2020 et 2025 traduisent à la fois la prudence des élus et l'influence du cycle électoral sur les politiques locales de taux.

STRATEGIES FISCALES DES COLLECTIVITES LOCALES

2. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Depuis 2020, la majorité des communes ont fait le choix de stabiliser leur taux de TFPB, en raison de la sensibilité de cet impôt pour les contribuables et de l'environnement économique incertain.

Sur la période 2020–2025, environ 12 949 communes ont relevé leur taux, tandis que 1 309 l'ont réduit.

Nombre de communes ayant d'une année sur l'autre...	2021	2022	2023	2024	2025e ²
...augmenté leur taux	5 152	5 497	5 250	5 843	4 383
...diminué leur taux	314	806	464	412	391

Statistiques établies sur 34 849 communes au 1/1/2025, hors communes nouvelles et communes défusionnées entre 2021 et 2025 ; les taux 2020 pris en compte intègrent le transfert du taux départemental.

L'évolution moyenne de la pression fiscale communale reste donc contenue, bien qu'en légère hausse sur la période.

Cette évolution s'inscrit dans la tendance classique du cycle électoral :

- Des hausses limitées en début et en fin de mandat, entourant une phase de stabilité.

L'année 2021 a marqué un tournant avec le transfert du taux départemental de foncier bâti aux communes. Ce transfert a nécessité la mise en place d'un coefficient correcteur destiné à garantir la neutralité du produit perçu avant et après réforme.

	2021	2022	2023	2024	2025e ²
Effet-taux ³	0,31 %	0,77 %	2,79 %	0,66 %	0,06 %

STRATEGIES FISCALES DES COLLECTIVITES LOCALES

Toutefois, cet équilibre n'étant pas parfaitement assuré, l'État compense les écarts à travers un mécanisme d'ajustement via le compte d'avances, qui évolue globalement au même rythme que les bases foncières. Ce dispositif continue d'assurer une transition harmonieuse mais contraint la dynamique de produit pour les collectivités dont le potentiel fiscal est élevé.

	2021	2022	2023	2024	2025e ²
Montant État	581,1 M€	697,3 M€ ⁴	729,4 M€	763,3 M€	783,2 M€

STRATEGIES FISCALES DES COLLECTIVITES LOCALES

3. TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), devenue un levier fiscal marginal mais symbolique, reste un instrument de régulation à la disposition des communes et EPCI.

Les taux correspondants, gelés jusqu'en 2022, sont de nouveau votés depuis 2023, offrant une marge de manœuvre différenciée selon la tension du marché immobilier local.

Les mesures votées en lois de finances 2024 et 2025 ont permis d'élargir les possibilités d'ajustement :

- La majoration du taux applicable jusqu'à 60 % dans les communes classées en « zones tendues »,
- Et, pour certaines communes à faible taux historique, la possibilité d'appliquer une augmentation dérogatoire temporaire.
- En pratique, ces dispositifs ont été modérément utilisés :
- Environ une commune sur vingt en 2024, et une sur trente en 2025, ont opté pour la hausse dérogatoire.
- En revanche, la majoration de 60 % a rencontré un succès plus large :
- Plus de deux communes sur cinq l'ont instituée en 2025.

Le produit global de la THRS est ainsi passé de 130,8 M€ en 2020 à 436,3 M€ en 2024, avant une stabilisation attendue en 2025, liée aux corrections techniques opérées sur certaines bases.

Cette évolution traduit la volonté des collectivités situées dans les zones touristiques ou à forte pression immobilière d'utiliser ce levier fiscal pour réguler l'occupation du parc et renforcer leurs marges de financement.

STRATEGIES FISCALES DES COLLECTIVITES LOCALES

4. STRATEGIE FISCALE GLOBALEMENT MESUREE

L'analyse des décisions fiscales du bloc communal sur la période 2020–2025 montre une grande retenue des collectivités dans l'utilisation du levier fiscal.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- La volonté de ne pas alourdir la charge fiscale des ménages dans un contexte inflationniste,
- La stabilisation de la DGF et des compensations fiscales par l'État,
- Et le niveau élevé d'épargne de précaution constitué depuis 2021.

Ainsi, la stratégie dominante consiste à préserver la stabilité fiscale tout en s'appuyant sur la revalorisation automatique des bases pour garantir la progression des recettes.

Les hausses ciblées de taux observées concernent essentiellement des collectivités à fort potentiel d'investissement ou confrontées à des charges de centralité importantes.

STRATEGIES FISCALES DES COLLECTIVITES LOCALES

5. ENJEUX POUR LES ANNEES A VENIR

À moyen terme, les marges de manœuvre fiscales locales dépendront de plusieurs évolutions structurelles :

- La stabilité du cadre fiscal national, en particulier la pérennisation des compensations de TVA et des dotations de péréquation ;
- La révision des valeurs locatives, dont l'impact sur la TFPB et la CFE pourrait être significatif ;
- Et les attentes croissantes en matière de financement de la transition écologique, qui pourraient inciter à réorienter la fiscalité locale vers les comportements et investissements durables.

Dans un contexte de contraintes budgétaires et de participation accrue au redressement des finances publiques, la stratégie fiscale des collectivités locales devra concilier trois objectifs :

- Préserver le pouvoir d'achat des contribuables,
- Assurer la soutenabilité financière de l'action publique locale,
- Soutenir les politiques d'investissement structurantes, notamment en faveur de la transition écologique et de la qualité de vie locale.



ANNEXES VERTES ET TRANSITIONS ECOLOGIQUE

ANNEXES VERTES ET TRANSITIONS ECOLOGIQUE

1. NOUVEL OUTIL D'ANALYSE BUDGETAIRE

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a instauré l'obligation, pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants relevant des nomenclatures M57 ou M4, d'intégrer à leur compte administratif ou financier unique une annexe "Impact du budget pour la transition écologique", communément appelée "annexe verte".

Cette annexe vise à évaluer la contribution des dépenses locales à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique.

Pour l'exercice 2024, seules les dépenses d'investissement relevant de l'axe 1 de la taxonomie verte — l'atténuation du changement climatique — devaient être prises en compte. Les autres axes (adaptation, protection des ressources, économie circulaire, etc.) seront intégrés progressivement à partir des exercices suivants.

Un décret d'application et une maquette nationale ont précisé les modalités de classement des dépenses :

- Favorable à la transition écologique
- Défavorable
- Neutre
- Mixte
- Non cotée (lorsque la nature de la dépense ne permet pas une évaluation fiable).

Cette nomenclature s'applique à 17 comptes d'investissement identifiés au sein des chapitres 20, 21 et 23, et s'accompagne d'une présentation par fonction (environnement, mobilité, urbanisme, etc.), afin d'offrir une lecture transversale de l'action locale.

ANNEXES VERTES ET TRANSITIONS ECOLOGIQUE

2. PREMIERS ENSEIGNEMENTS OBSERVES

L'analyse des premières annexes vertes 2024 produites par un panel de 110 villes de plus de 50 000 habitants et 34 EPCI de plus de 200 000 habitants met en évidence plusieurs constats importants.

En moyenne, 35 % des dépenses d'investissement des communes et plus de 40 % des dépenses intercommunales sont classées comme favorables à la lutte contre le changement climatique.

Les dépenses défavorables représentent entre 6 % et 12 % du total, tandis que 37 à 47 % sont considérées comme neutres.

Les dépenses non cotées ne dépassent pas un dixième du total, témoignant d'une appropriation rapide du dispositif par les services financiers et techniques.

	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Communes	34,0 %	5,7 %	47,2 %	13,1 %
EPCI à fiscalité propre	40,5 %	12,4 %	37,3 %	9,8 %

Source : annexes vertes 2025 de 110 villes et 34 EPCI, traitement La Banque Postale.

Concernant les subventions versées, près de la moitié sont jugées favorables à la transition écologique, contre seulement 5 à 10 % classées défavorables.

Cette orientation traduit la volonté des collectivités de soutenir prioritairement des projets à impact environnemental positif, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens de neutralité carbone.

Même les opérations foncières (terrains, constructions, réseaux) présentent une orientation globalement favorable, cinq fois plus souvent favorable que défavorable, traduisant l'intégration progressive des critères environnementaux dans les projets d'aménagement.

ANNEXES VERTES ET TRANSITIONS ECOLOGIQUE

3. DIVERSITE D'APPROCHES REVELATRICE DES SPECIALITES LOCALES

Les premières observations montrent une grande hétérogénéité dans la manière dont les collectivités ont appliqué la classification.

Cette diversité tient à plusieurs facteurs :

- La complexité technique du dispositif, notamment pour les projets à effets multiples
- La différence de moyens entre collectivités, certaines disposant déjà d'outils de suivi environnemental plus avancés ;
- Et la variabilité des périmètres d'analyse, certaines structures incluant les dépenses de voirie ou de patrimoine dans leur lecture écologique, d'autres les excluant.

Cette hétérogénéité n'est pas un signe de dysfonctionnement mais témoigne d'un apprentissage collectif. Le dispositif reste perfectible, mais il constitue un levier de pilotage stratégique appelé à se consolider au fil des exercices.

ANNEXES VERTES ET TRANSITIONS ECOLOGIQUE

4. OUTIL DE PILOTAGE BUDGETAIRE ET STRATEGIQUE

Au-delà de son aspect déclaratif, l'annexe verte représente une évolution majeure dans la culture budgétaire locale.

Elle permet aux collectivités de :

- Mieux identifier l'impact environnemental de leurs investissements,
- Orienter leurs choix budgétaires vers des projets vertueux,
- Intégrer progressivement la dimension écologique dans les arbitrages financiers et politiques.

À terme, la généralisation du dispositif à tous les axes de la taxonomie verte (3) permettra de disposer d'un tableau de bord complet de l'action environnementale locale, renforçant la cohérence entre le budget local, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et les objectifs nationaux de décarbonation.

Ainsi, les annexes vertes ne constituent pas seulement un outil de transparence, mais aussi un instrument de gouvernance budgétaire, favorisant la planification pluriannuelle des investissements et la mise en œuvre des politiques de transition écologique au niveau territorial.



PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

La Projet de Loi de Finances 2026 (PLF2026) a été déposé le mardi 14 octobre 2025 à l'Assemblée nationale (texte n° 1906). Il est depuis débattu par le parlement.

Il est présenté les éléments du texte initial.

Les éléments de cadrage économique retenu dans le PLF 2026 :

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,8	1,6	1,5
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	0,9	1,3	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,4	2,1	1,7
Prix du baril de Brent (en dollars)	81	70	68
Taux de change euro/dollar	1,08	1,13	1,16

ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 920,0	2 987,0	3 061,0
Variation en volume (en %)	1,1	0,7	1,0
Variation en valeur (en %)	3,2	2,3	2,5
Dépenses de consommation des ménages (en %)	1,0	0,5	0,9
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	-2,4	-0,9	2,6
Exportations (en %)	2,4	0,5	2,0
Importations (en %)	-1,3	2,7	2,3
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,8	1,0	1,3
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-79	-80	-71
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ¹	-5,8	-5,4	-4,7

(1) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Le PLF 2026 et les collectivités locales

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales se composent de deux ensembles :

- les prélèvements sur recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales,
- les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT).

Ils représentent près d'un cinquième des recettes totales des collectivités (de l'ordre de 300 Md€), lesquelles seront en croissance de +1,4 % en 2026 (+4,2 Md€ en tenant compte du DILICO). Ils représentent également un tiers des transferts financiers élargis de l'Etat aux collectivités qui s'élèvent à 155 Md€.

L'effort de maîtrise des dépenses des collectivités territoriales sera accompagné par l'Etat au moyen de chantiers d'allègements des normes et des coûts pesant sur les collectivités.

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 3,93 Md€ Prélèvements sur recettes : 49,51 Md€

Répartition des crédits budgétaires



PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Synthèse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales représentent 53,45 Md€ de crédits de paiements (CP) en 2026. Il est en diminution par rapport à la Loi de Finances 2025 qui était pour rappel à 54,43 Md€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élevant à 32,58 Md€ ne progresse pas, de plus, intègre à partir de 2026 la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018. La dynamique du PSR (Prélèvement Sur Recettes) visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels (PSR VLEI), est réduite via l'abattement d'un coefficient de minoration de 25 %.

	Crédits pour 2026	
	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités	50,42 Md€	49,51 Md€
dont dotation globale de fonctionnement (DGF) ²	32,58 Md€	32,58 Md€
dont fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,65 Md€	7,87 Md€
Mission « Relations avec les collectivités territoriales »	4,01 Md€	3,93 Md€
Total des concours financiers	54,43 Md€	53,45 Md€

¹ Données en CP au format 2026

² Y compris la réintégration du produit de l'affectation de la TVA aux régions à la DGF

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Simplifier et adapter le soutien à l'investissement local de l'Etat en tenant compte du cycle électoral

La dynamique du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est contenue pour l'année 2026 (7,9 Md€, soit +0,21 Md€ par rapport à la LFI 2025) par le biais d'une modification des modalités de versement du fonds :

Dans une logique d'harmonisation et de simplification, le calendrier de versement du FCTVA aux établissements publics de coopération intercommunale est ainsi rétabli à l'année suivant la dépense d'investissement.

L'assiette des dépenses éligibles est, en outre, recentrée sur les seules dépenses d'investissement, excluant de fait les dépenses de fonctionnement, mais elle est étendue aux participations des collectivités versées dans le cadre des concessions d'aménagement, lorsqu'elles financent des équipements publics.

Enfin, la mise en œuvre du mécanisme d'avance est simplifiée pour tout bénéficiaire du FCTVA situé dans des communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) regroupe les dotations d'investissement bénéficiant au bloc communal (DETR, DSIL, DPV). Le FIT constitue une logique de simplification et d'alignement des calendriers.

Son montant tient par ailleurs compte du cycle électoral et s'élève à 1,4 Md€ en autorisation d'engagement (AE) en 2026, correspondant à un point bas du cycle (année électorale).

A l'aune de ce regroupement la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) baisse de 200 M€.

Le Fonds Vert passe de 1,15 Md€ à 650 M€ en 2026 soit une baisse de 500 M€.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Renforcer la résilience des collectivités face aux évènements exceptionnels

La dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) est renforcée :

- Par une hausse supérieure à un doublement des crédits de la DSEC de +40 M€ en AE et en CP par rapport à la LFI 2025 afin de faire face à l'intensification des dégâts climatiques et d'améliorer la réactivité du soutien de l'Etat ;
- Par l'élargissement du bénéfice de la DSEC aux collectivités d'outre-mer en remplacement de l'actuel fonds de secours outre-mer (FSOM).

Poursuivre l'association des collectivités territoriales à l'effort collectif de redressement des comptes publics et soutenir les départements

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales (DILICO) conçu par le Sénat est reconduit dans son principe en 2026 dans le but d'associer les collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics, à hauteur de 2 Md€ soit le double de la Loi de Finances 2025. La restitution de 30 % des sommes prélevées en 2025, en plus de la part affectée à la péréquation, sera assurée en 2026 comme prévu en loi de finances initiale pour 2025. Cependant, le reversement aux collectivités serait sur cinq ans contre trois initialement dans le Dilico 2025 et une affectation à la péréquation à hauteur de 20 % contre 10 % l'année dernière avec un reversement conditionné au respect d'une évolution des dépenses.

Après la stabilisation du versement des fractions de TVA opérée à titre exceptionnel pour l'année 2025, le projet de loi de finances prévoit désormais un encadrement, par une sous indexation, de la dynamique de cette fiscalité.

Enfin, le fonds de sauvegarde ciblé à destination des départements les plus fragiles sera porté en 2026, à 300 millions d'euros, soit un montant trois fois supérieur à celui de l'année 2024.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Poursuite de la réforme des indicateurs financiers

Pour rappel, la Loi de Finances pour 2022 a prévu la mise en place d'une « fraction de correction » qui a neutralisé les effets de la réforme des indicateurs financiers.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Cela s'appliquera comme suit :



PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Si la fraction de correction devait initialement s'appliquer de 2023 à 2028 pour l'effort fiscal comme pour le potentiel fiscal, la LF 2023 a intégré un maintien de la fraction de correction à 100% pour l'effort fiscal en 2023. En effet, le Comité des Finances Locales avait recommandé cette mesure afin de laisser du temps à de futures réflexions pour remplacer l'effort fiscal par un indicateur plus représentatif de la richesse fiscale de la commune.

La LF 2024 a prévu « par dérogation » l'application de la fraction de correction à hauteur de 90% pour l'effort fiscal, contre 80% prévu dans le texte de la LF 2022. La fraction de correction de l'effort fiscal reprenait à partir de l'année 2025, le schéma initial.

Le PLF pour 2026 ne prévoit pas à ce stade de modification dérogatoire.

Le Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale

Le projet confirme à ce stade la hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Décidée en 2025, cette augmentation progressive de 3 points sur quatre ans représentera un surcoût estimé à 1,2 milliard d'euros dès 2026 pour l'ensemble du secteur public local.



RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2025 TOUS BUDGETS CONFONDUS

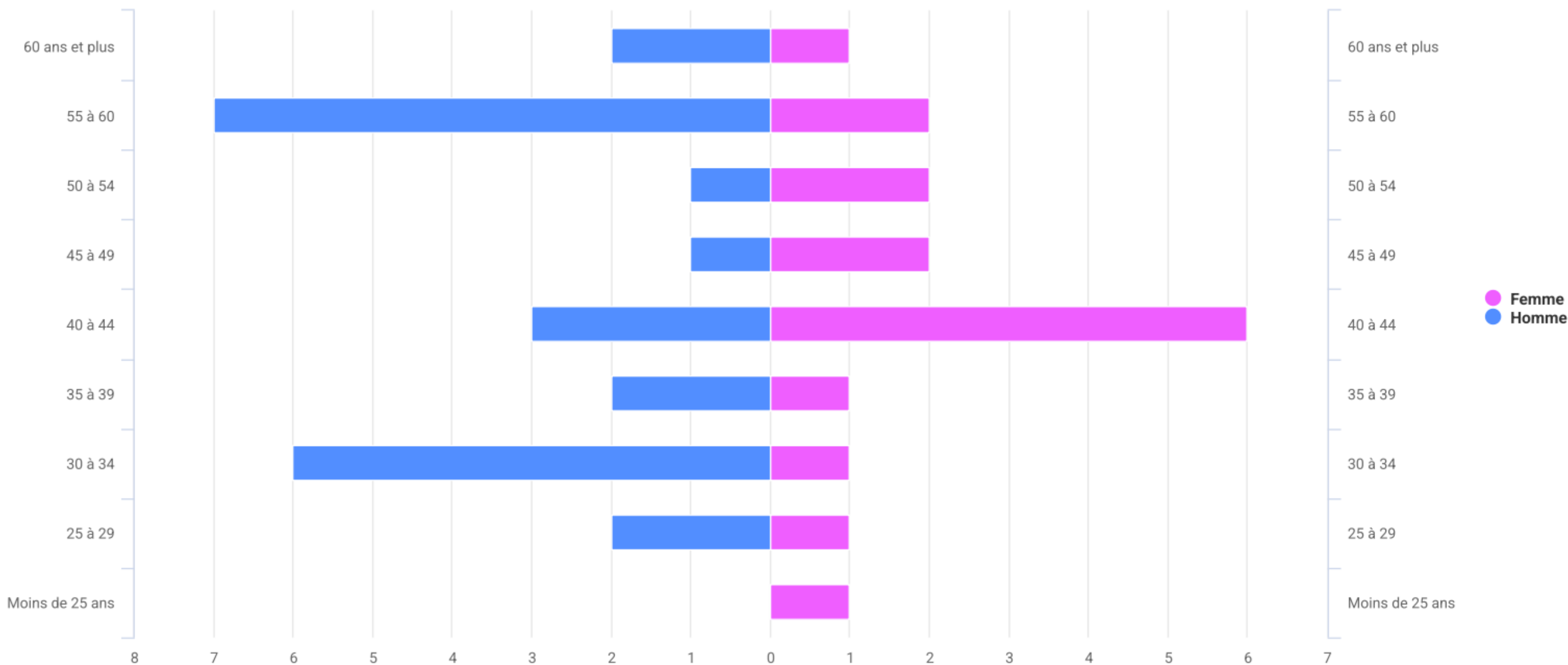
RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2025 TOUS BUDGETS CONFONDUS

SITUATION EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Lors du conseil communautaire du 11 février 2025, l'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que le plan d'actions pour la période de 2025 à 2027. A ce titre, les éléments suivants sont des indications à la date du 31 décembre 2025 en termes de ressources humaines.

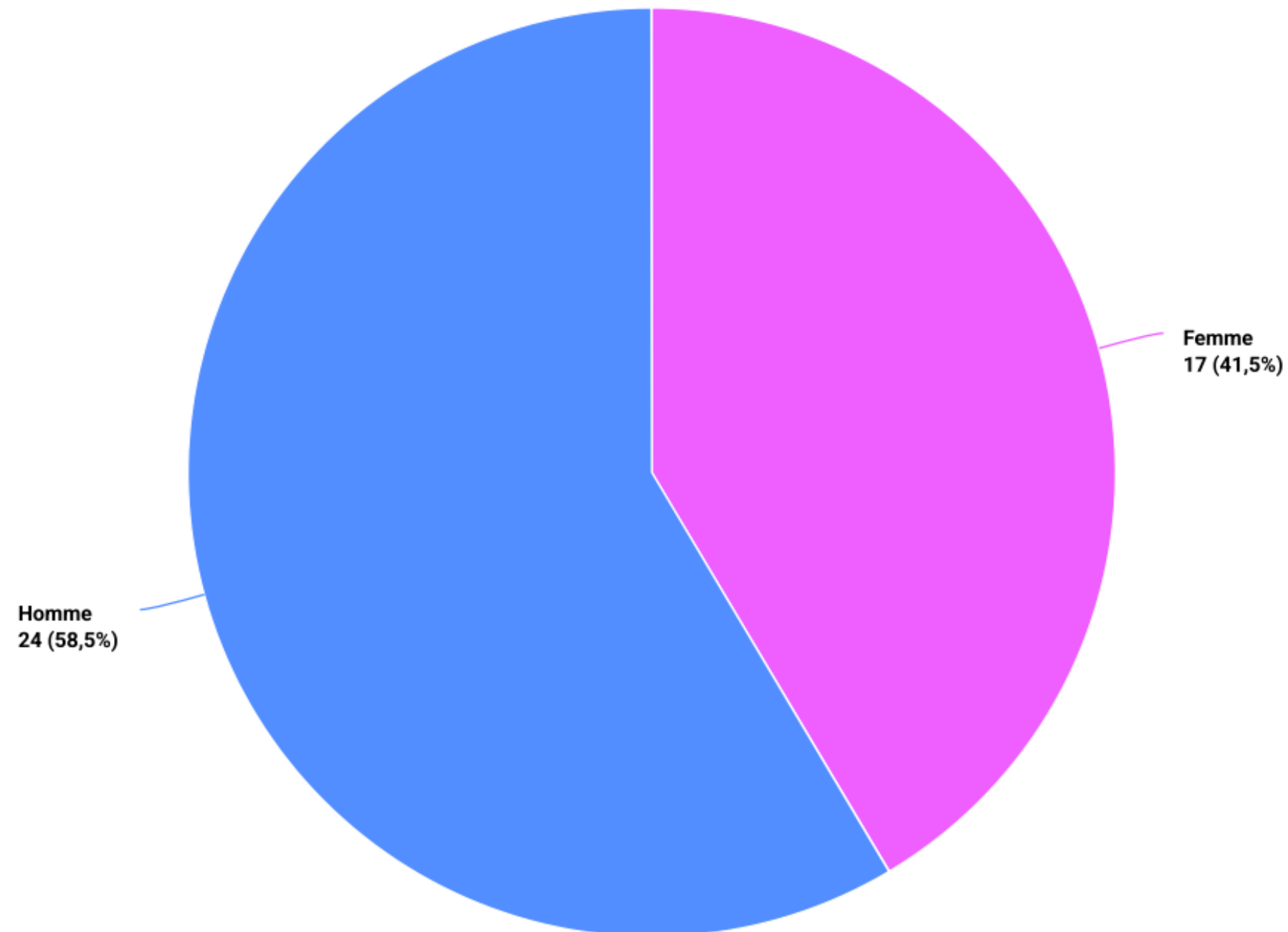
RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2025 TOUS BUDGETS CONFONDUS

Répartition de l'effectif par genre et par âge



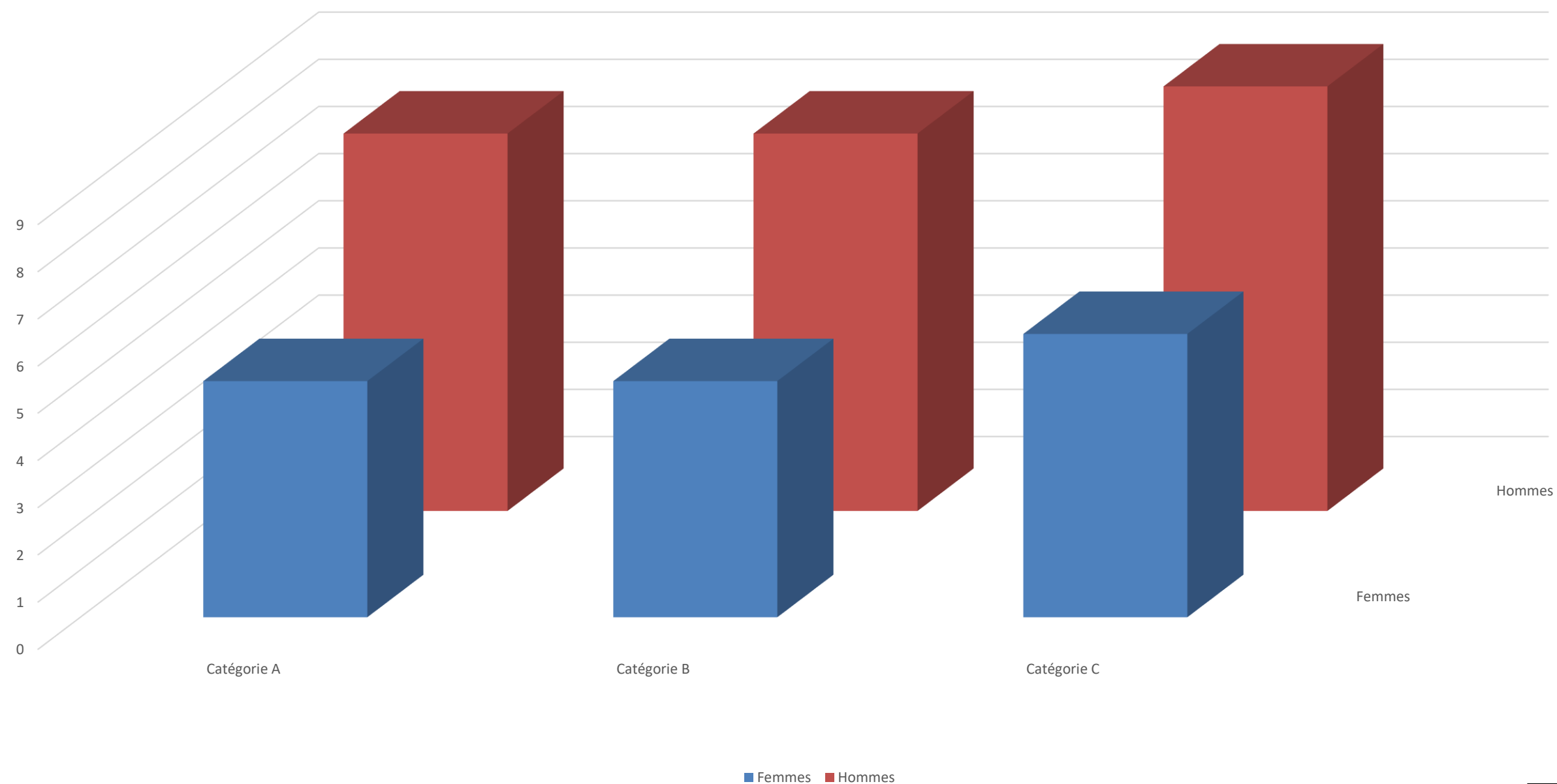
RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2025 TOUS BUDGETS CONFONDUS

Répartition de l'effectif femme/homme



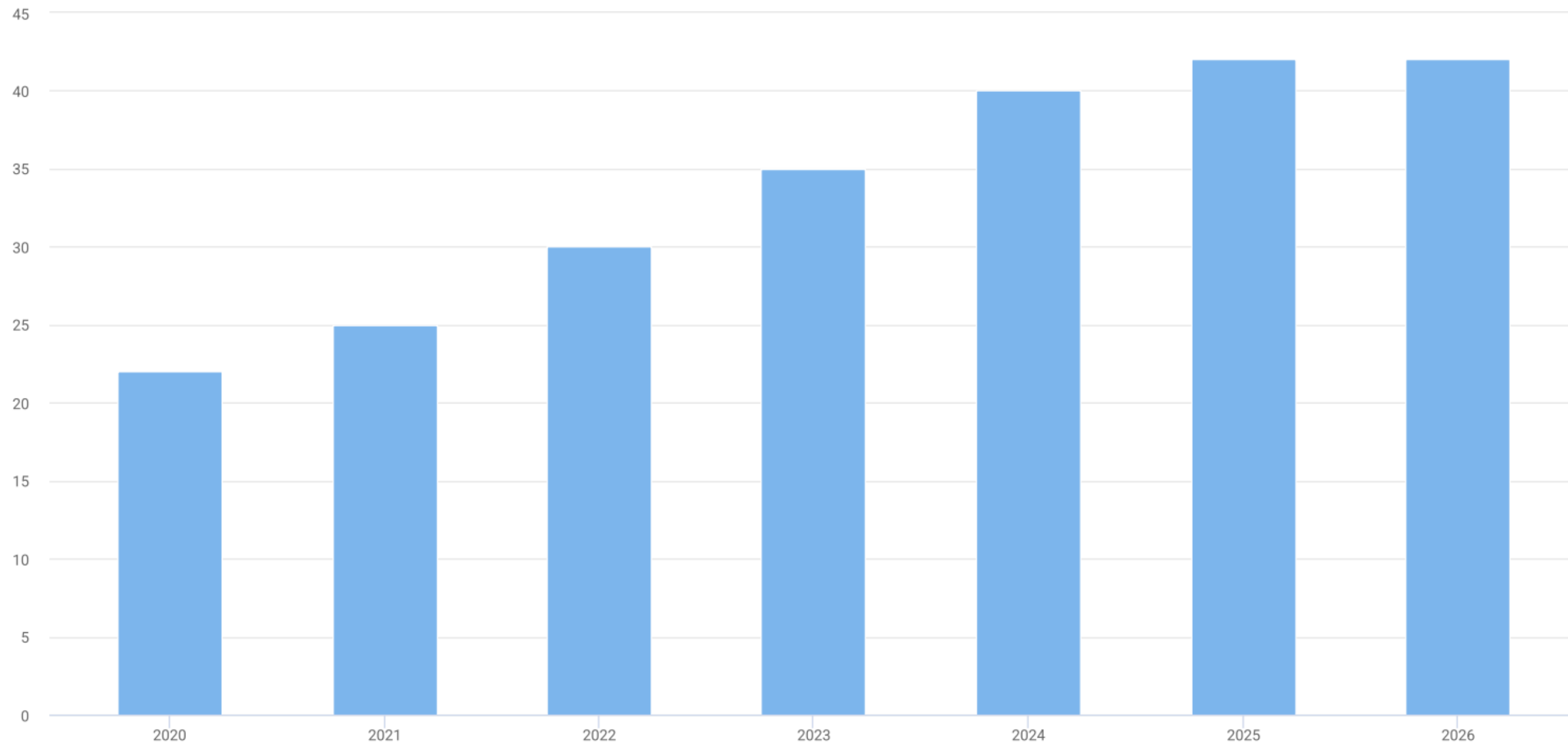
RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2025 TOUS BUDGETS CONFONDUS

Répartition de l'effectif par catégorie



RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2025 TOUS BUDGETS CONFONDUS

Evolution de l'effectif de 2020 à 2025



RESSOURCES HUMAINES AU 31 DECEMBRE 2025 TOUS BUDGETS CONFONDUS

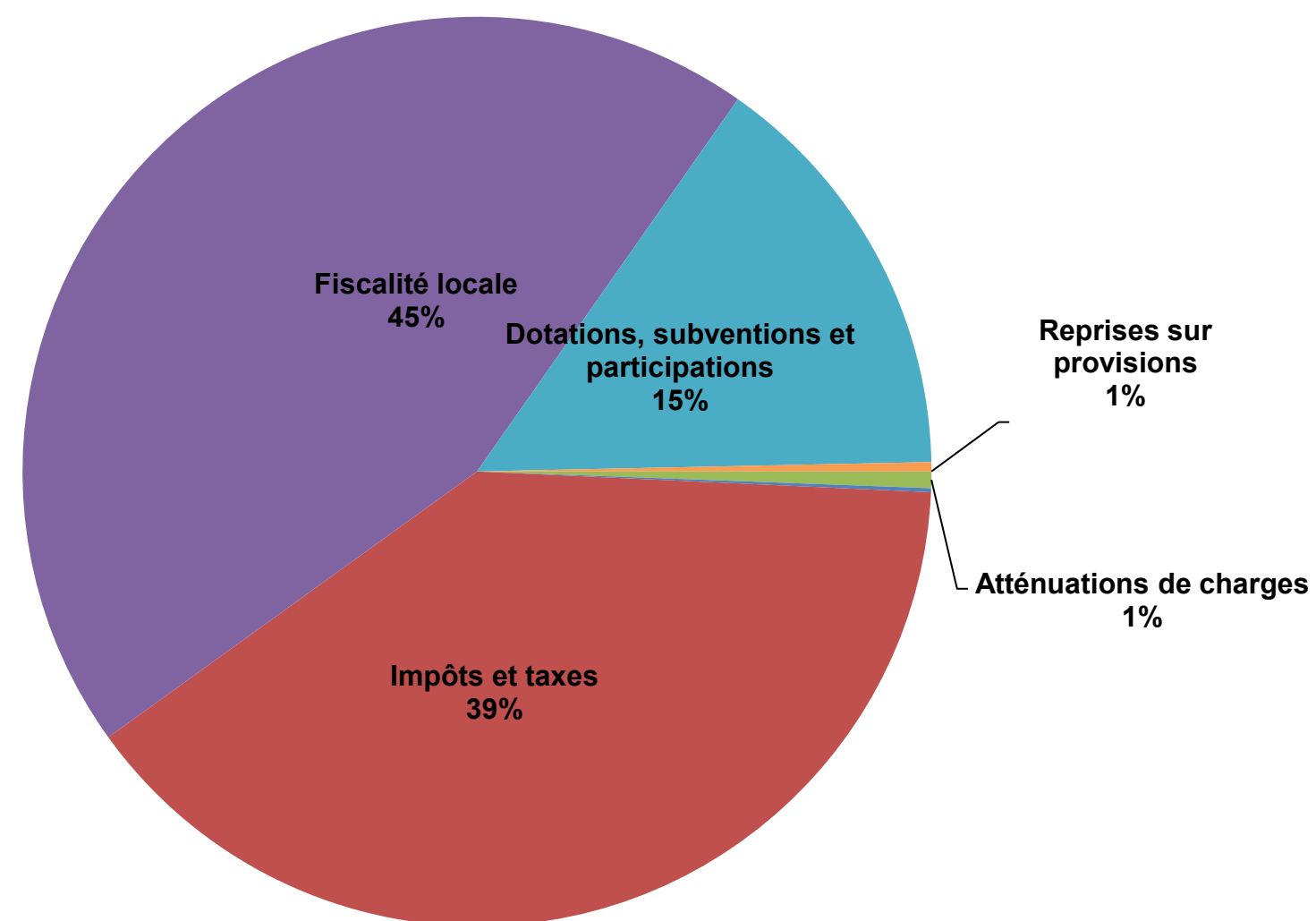
Evolution de l'effectif par agent et par an de 2020 à 2025

Âges	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Moins de 25 ans	0	1	0	1	2	1
25 à 29	1	1	4	5	3	3
30 à 34	3	2	2	2	4	7
35 à 39	4	3	5	5	5	3
40 à 44	2	5	3	5	7	9
45 à 49	2	2	4	4	3	3
50 à 54	7	5	3	3	5	3
55 à 60	1	4	6	7	8	9
60 ans et plus	1	1	2	2	2	3
Total	21	24	29	34	39	41

CONTEXTE FINANCIER

CONTEXTE FINANCIER

1.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



CONTEXTE FINANCIER

1.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



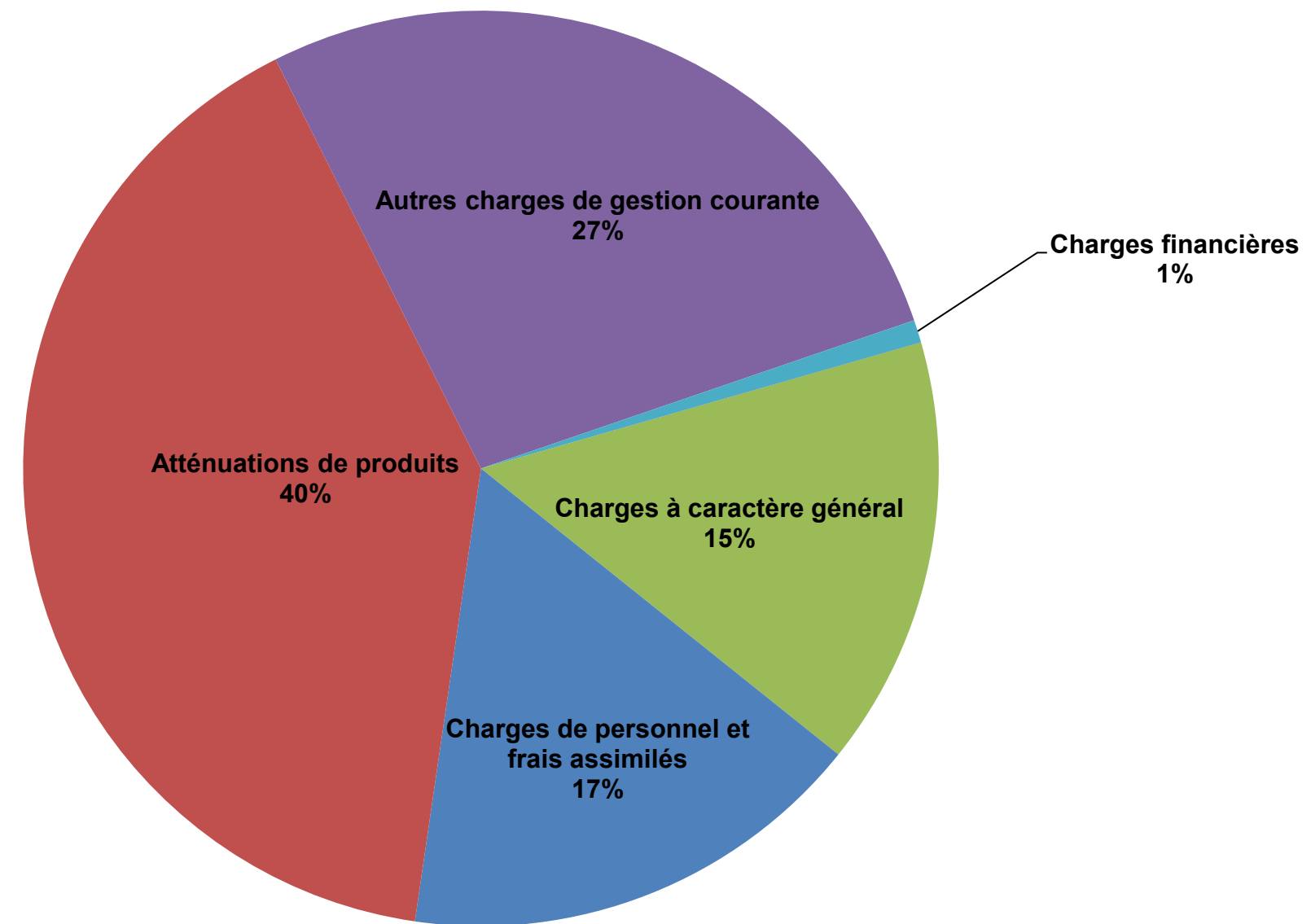
CONTEXTE FINANCIER

1.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024	Evol	2025
013	Atténuations de charges	21 754,24 €	-46 %	11 772,22 €	57 %	18 440,46 €	246 %	63 816,82 €	32 %	84 473,68 €	11 %	93 449,64 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 965,73 €	-59 %	30 644,50 €	-62 %	11 668,93 €	168 %	31 247,84 €	-49 %	15 829,00 €	41 %	22 391,22 €
73	Impôts et taxes	493 100,22 €	819 %	4 533 931,22 €	16 %	5 241 481,06 €	33 %	6 975 689,51 €	7 %	7 438 413,99 €	-16 %	6 244 175,96 €
731	Fiscalité locale	10 358 559,00 €	-42 %	6 002 760,00 €	5 %	6 299 247,00 €	-8 %	5 826 663,00 €	6 %	6 197 326,00 €	14 %	7 092 225,12 €
74	Dotations, subventions et participations	1 768 113,87 €	9 %	1 935 957,27 €	-1 %	1 914 369,33 €	0 %	1 921 912,44 €	18 %	2 262 342,65 €	5 %	2 371 294,01 €
75	Autres produits de gestion courante	88 794,04 €	76 %	156 431,35 €	-44 %	87 637,18 €	-9 %	79 406,58 €	-12 %	70 134,67 €	-26 %	51 953,27 €
77	Produits exceptionnels	2 654,15 €	7 344 %	197 562,85 €	-94 %	11 719,41 €	-83 %	1 969,92 €	572 %	13 245,37 €	-100 %	0,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	257,52 €
	Recettes réelles de fonctionnement	12 806 941,25 €	0 %	12 869 059,41 €	6 %	13 584 563,37 €	10 %	14 900 706,11 €	8 %	16 081 765,36 €	-1 %	15 875 746,74 €
	Opérations d'ordre	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €
	Total recettes de fonctionnement	12 806 941,25 €	0 %	12 869 059,41 €	6 %	13 584 563,37 €	10 %	14 900 706,11 €	8 %	16 081 765,36 €	-1 %	15 875 746,74 €

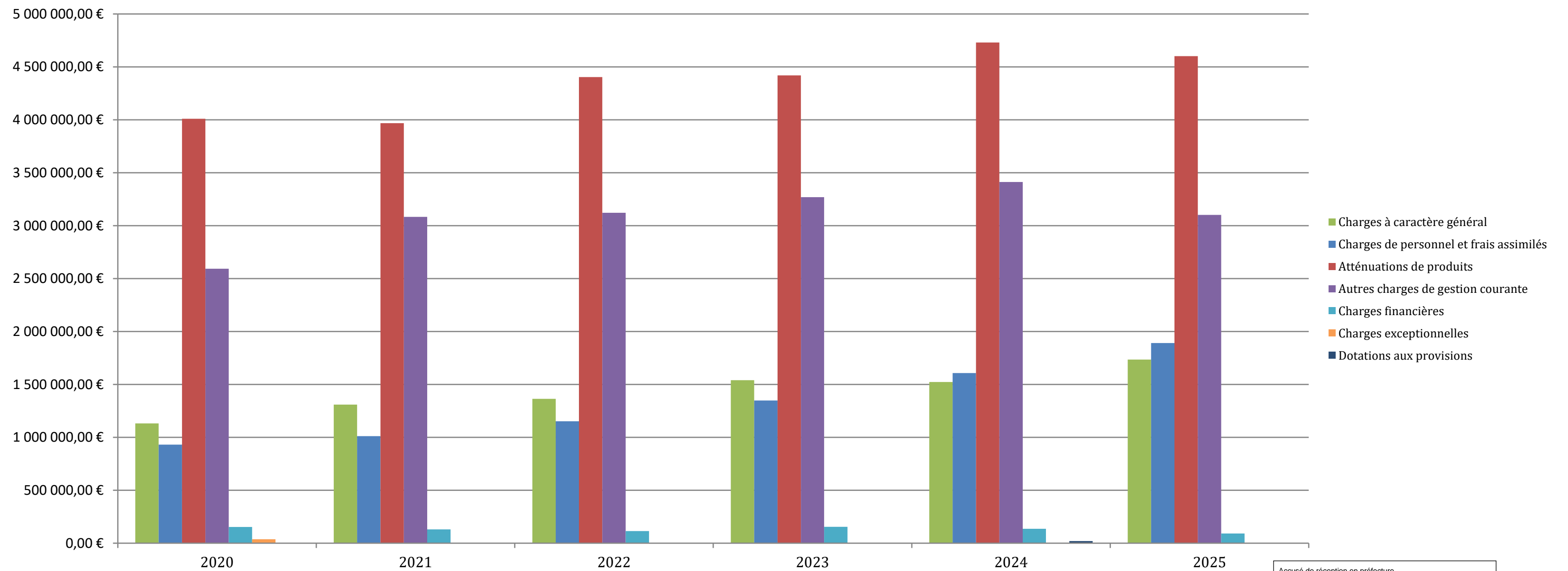
CONTEXTE FINANCIER

1.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CONTEXTE FINANCIER

1.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CONTEXTE FINANCIER

1.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024	Evol	2025
011	Charges à caractère général	1 132 339,37 €	16 %	1 309 500,63 €	4 %	1 363 334,23 €	13 %	1 540 463,96 €	-1 %	1 522 334,70 €	14 %	1 734 353,46 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	931 455,37 €	9 %	1 011 761,83 €	14 %	1 151 055,07 €	17 %	1 347 442,00 €	19 %	1 606 774,12 €	18 %	1 891 440,84 €
014	Atténuations de produits	4 010 019,43 €	-1 %	3 968 524,96 €	11 %	4 403 842,56 €	0 %	4 419 889,55 €	7 %	4 729 952,47 €	-3 %	4 600 988,28 €
65	Autres charges de gestion courante	2 593 709,29 €	19 %	3 082 350,18 €	1 %	3 122 153,32 €	5 %	3 269 855,20 €	4 %	3 411 879,87 €	-9 %	3 100 975,23 €
66	Charges financières	152 755,99 €	-15 %	129 636,33 €	-12 %	114 469,95 €	35 %	154 405,65 €	-12 %	136 614,80 €	-33 %	91 404,55 €
67	Charges exceptionnelles	37 793,84 €	-99 %	214,60 €	86 %	400,00 €	114 %	857,58 €	-46 %	467,27 €	-100 %	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	20 083,49 €	-98 %	389,96 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	8 858 073,29 €	7 %	9 501 988,53 €	7 %	10 155 255,13 €	6 %	10 732 913,94 €	6 %	11 428 106,72 €	-0 %	11 419 552,32 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	214 768,05 €	-1 %	213 627,39 €	-40 %	127 970,73 €	-10 %	114 684,41 €	-5 %	108 627,21 €	138 %	258 697,26 €
	Opérations d'ordre	214 768,05 €	-1 %	213 627,39 €	-40 %	127 970,73 €	-10 %	114 684,41 €	-5 %	108 627,21 €	138 %	258 697,26 €
	Total dépenses de fonctionnement	9 072 841,34 €	7 %	9 715 615,92 €	6 %	10 283 225,86 €	5 %	10 847 598,35 €	6 %	11 536 733,93 €	1 %	11 678 249,58 €

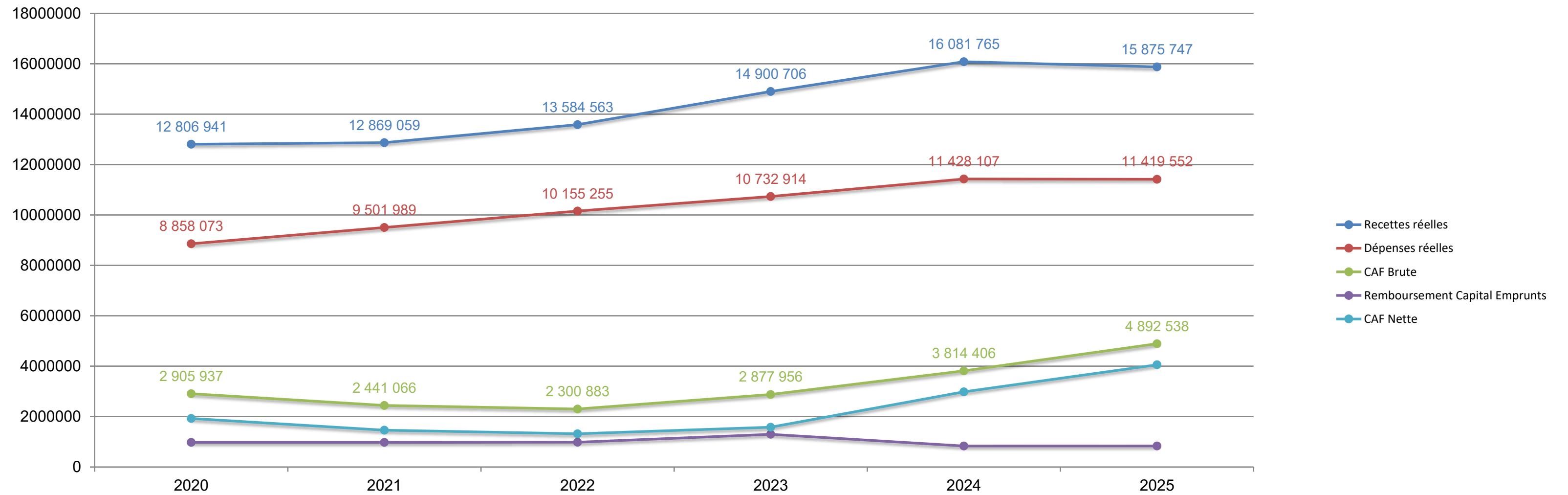
CONTEXTE FINANCIER

1.3 AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	12 806 941,25 €	12 869 059,41 €	13 584 563,37 €	14 900 706,11 €	16 081 765,36 €	15 875 746,74 €
Dépenses de fonctionnement	9 072 841,34 €	9 715 615,92 €	10 283 225,86 €	10 847 598,35 €	11 536 733,93 €	11 678 249,58 €
Résultat de l'année	3 734 099,91 €	3 153 443,49 €	3 301 337,51 €	4 053 107,76 €	4 545 031,43 €	4 197 497,16 €
Capacité d'autofinancement brute	3 948 867,96 €	3 278 868,70 €	3 422 308,24 €	4 167 792,17 €	4 673 742,13 €	4 456 326,86 €
CAF Brute en pourcentage de RRF	31 %	25 %	25 %	28 %	29 %	28 %
Epargne de Gestion Courante	4 136 763,64 €	3 299 358,96 €	3 532 458,78 €	4 321 085,48 €	4 797 577,83 €	4 430 732,41 €
Remboursement capital emprunts	976 212,00 €	979 151,00 €	982 138,00 €	1 297 447,00 €	821 685,00 €	1 005 963,00 €
Capacité d'autofinancement nette	2 972 655,90 €	2 299 717,68 €	2 440 170,28 €	2 870 345,57 €	3 852 057,34 €	3 450 363,78 €
% remboursement CAF par la dette	25 %	30 %	29 %	31 %	18 %	23 %
Capital restant dû	8 068 272,98 €	7 092 060,92 €	6 112 909,90 €	5 130 771,94 €	5 633 325,34 €	9 111 640,55 €
Désendettement année CAF	2 ans, 1 mois	2 ans, 2 mois	1 an, 9 mois	1 an, 3 mois	1 an, 2 mois	2 ans, 1 mois

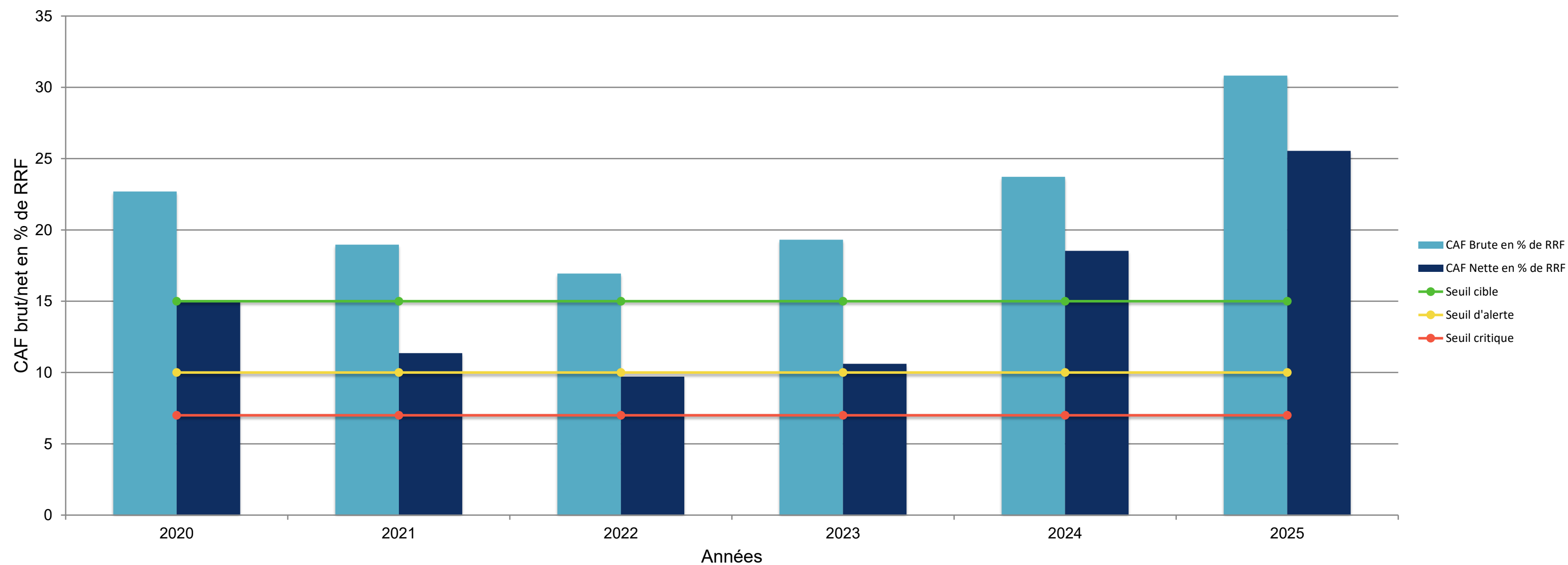
CONTEXTE FINANCIER

1.3 AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET



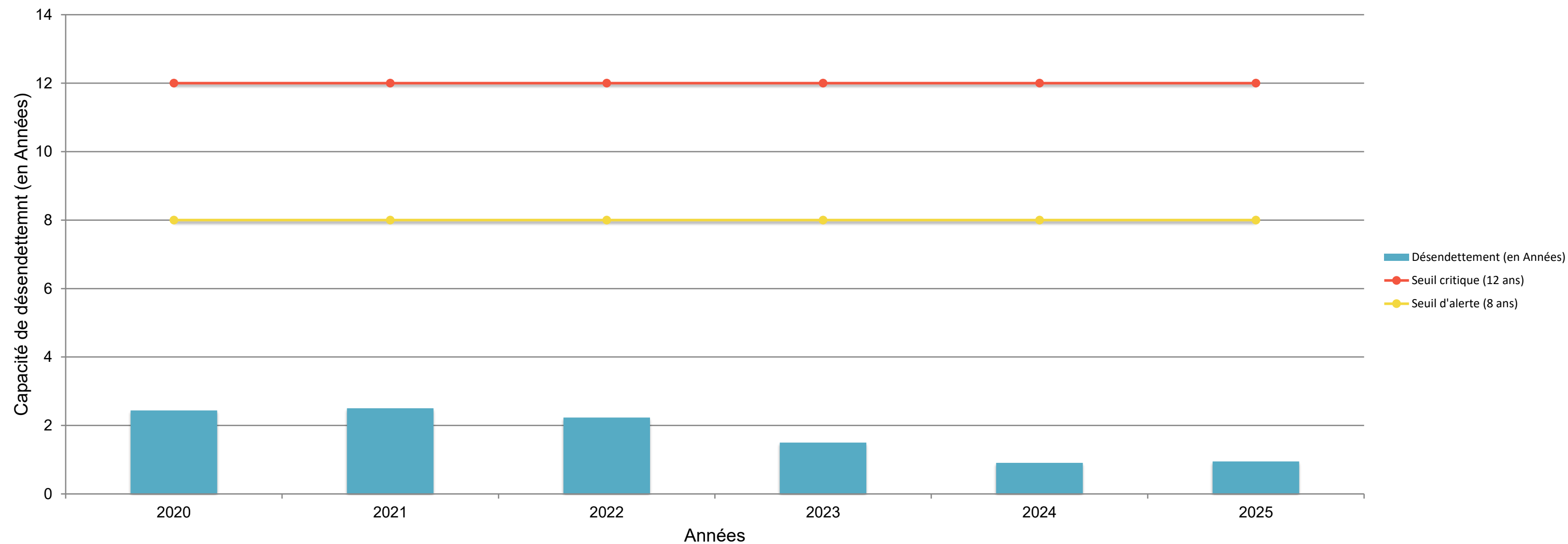
CONTEXTE FINANCIER

1.3 POURCENTAGE D'EPARGNE (CAF/ RRF)



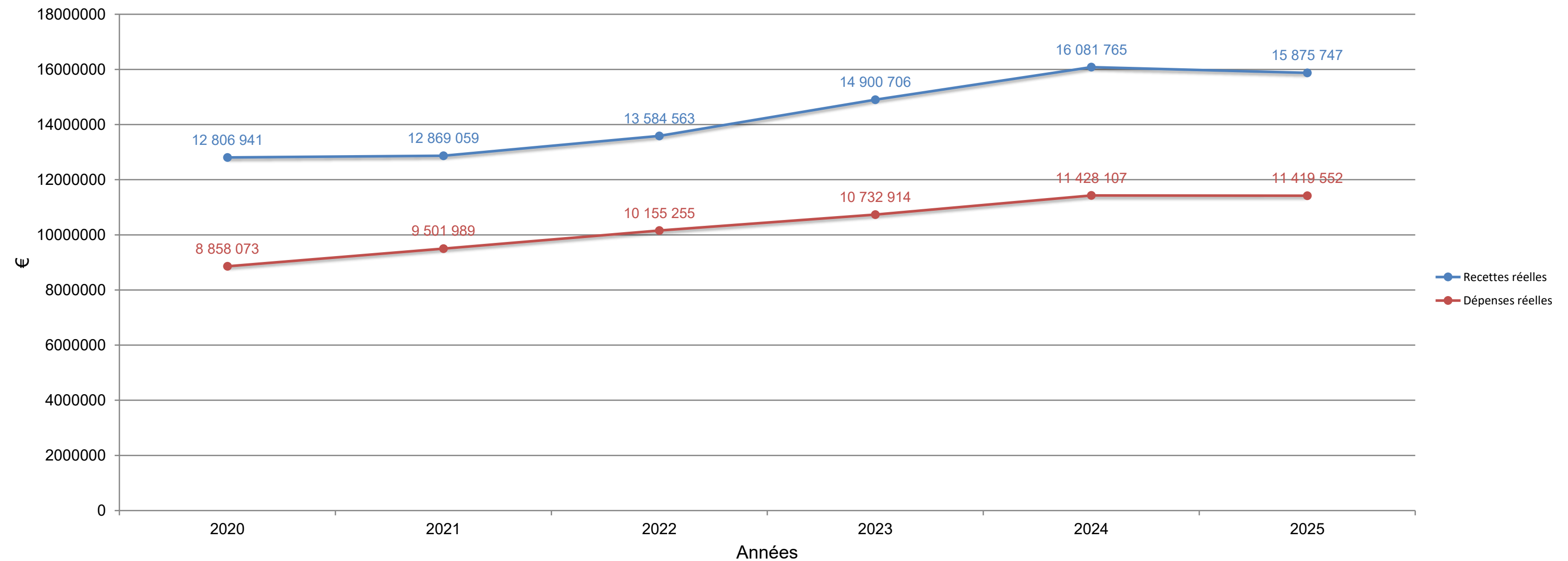
CONTEXTE FINANCIER

1.3 TAUX DE DESENDETTEMENT (CRD / CAF BRUTE)



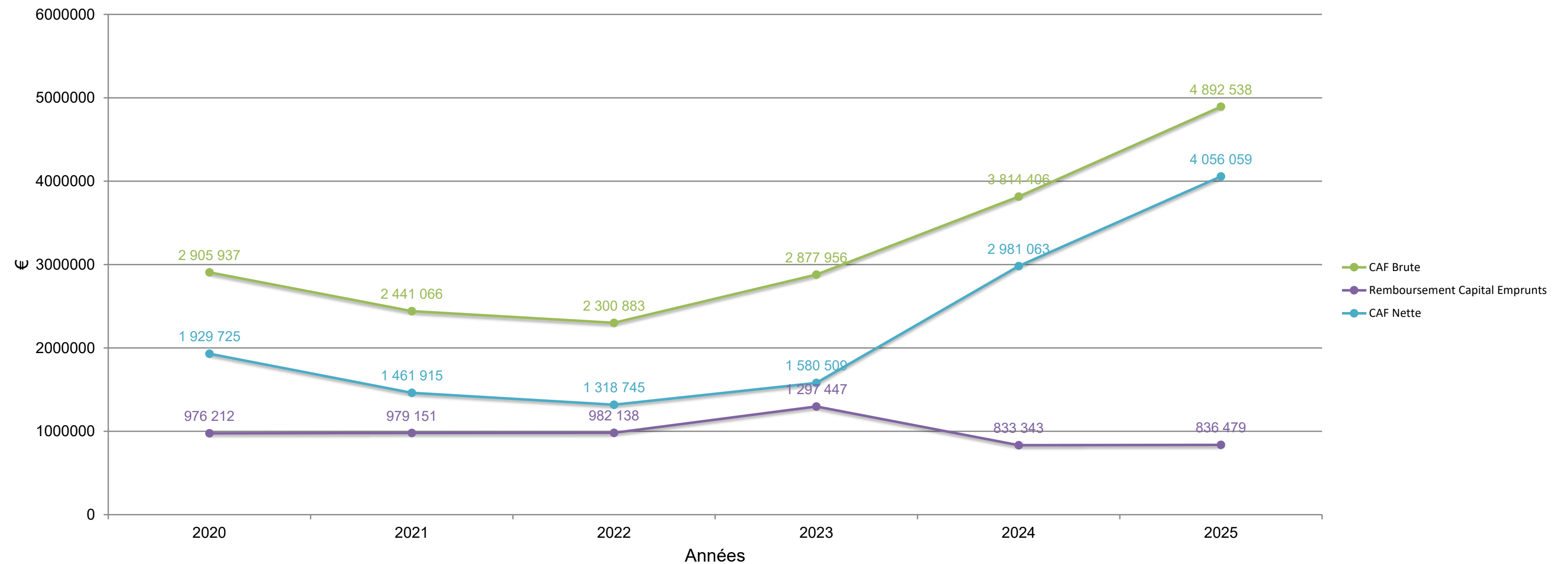
CONTEXTE FINANCIER

1.3 AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET



CONTEXTE FINANCIER

1.3 AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET



CONTEXTE FINANCIER

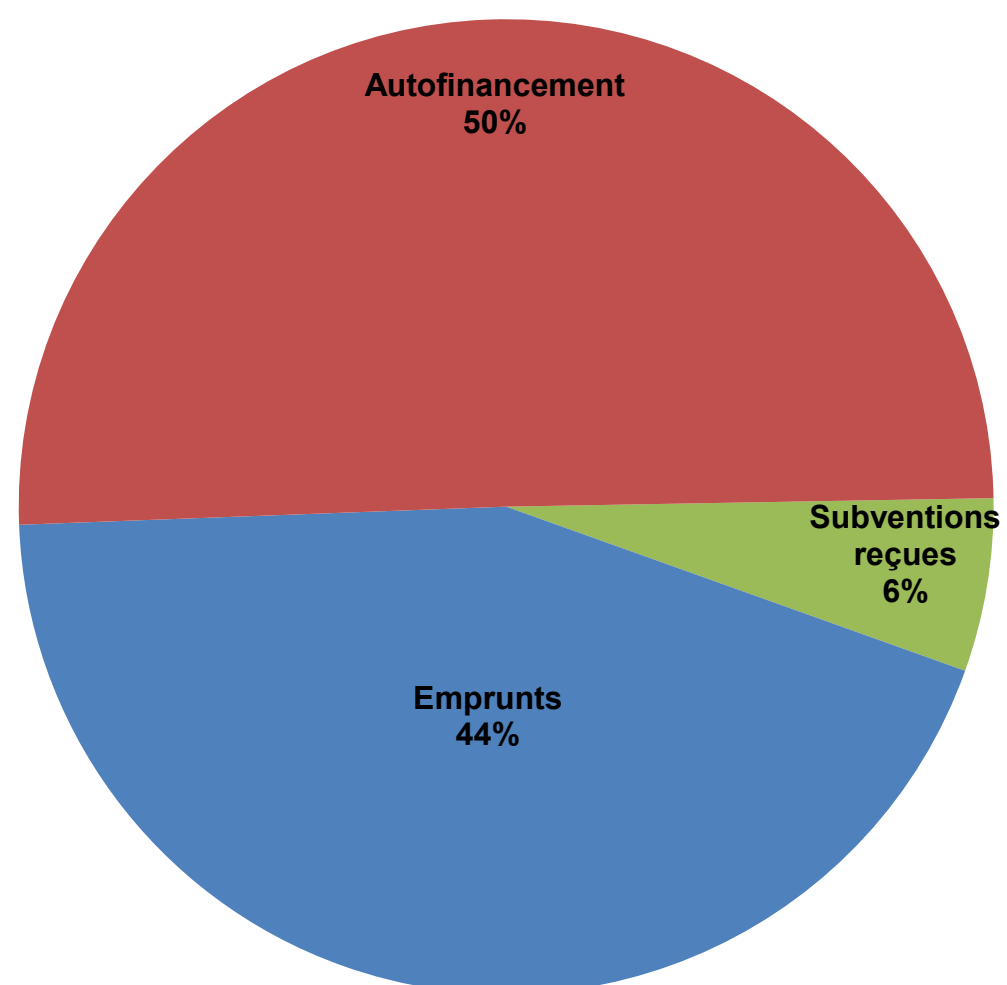
1.4 INVESTISSEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Investissements réalisés	5 436 638,56 €	2 923 025,34 €	4 801 440,29 €	3 621 021,29 €	4 706 535,87 €	4 551 748,75 €	26 040 410,10 €
Subventions reçues	1 036 172,53 €	113 685,03 €	1 136 240,29 €	1 183 330,22 €	1 974 439,23 €	261 533,90 €	5 705 401,20 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	2 500 000,00 €
Autofinancement	4 400 466,03 €	2 809 340,31 €	3 665 200,00 €	1 937 691,07 €	2 732 096,64 €	2 290 214,85 €	17 835 008,90 €

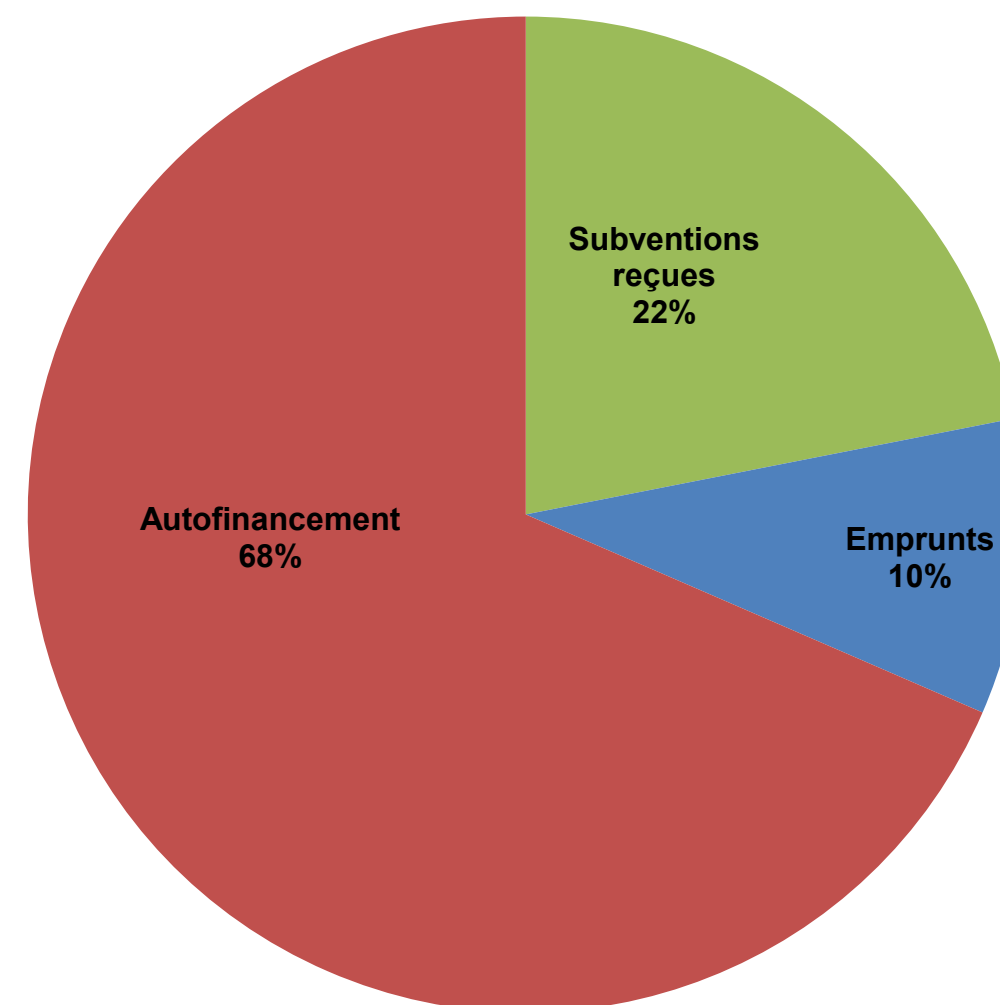
CONTEXTE FINANCIER

1.4 INVESTISSEMENT

Année 2025



Années 2020 à 2025



CONTEXTE FINANCIER

1.5 COMPARAISONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Prévisions 2025	Réalisations 2025	Variation Prévisions 2025/ Réalisations 2025 (%)
011 - Charges à caractère général	1 540 463,96 €	1 522 334,70 €	2 371 190,00 €	1 734 353,46 €	-27 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 347 442,00 €	1 606 774,12 €	1 945 100,00 €	1 891 440,84 €	-3 %
014 - Atténuations de produits	4 419 889,55 €	4 729 952,47 €	4 736 200,00 €	4 600 988,28 €	-3 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 684,41 €	108 627,21 €	259 100,00 €	258 697,26 €	-0 %
65 - Autres charges de gestion courante	3 269 855,20 €	3 411 879,87 €	3 532 688,80 €	3 100 975,23 €	-12 %
66 - Charges financières	154 405,65 €	136 614,80 €	124 999,63 €	91 404,55 €	-27 %
67 - Charges exceptionnelles	857,58 €	467,27 €	500,00 €	0,00 €	-100 %
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	20 083,49 €	22 800,00 €	389,96 €	-98 %
- TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 847 598,35 €	11 536 733,93 €	12 992 578,43 €	11 678 249,58 €	-10 %

CONTEXTE FINANCIER

1.5 COMPARAISONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Prévisions 2025	Réalisations 2025	Variation Prévisions 2025/ Réalisations 2025 (%)
013 - Atténuations de charges	63 816,82 €	84 473,68 €	67 000,00 €	93 449,64 €	39 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 247,84 €	15 829,00 €	10 000,00 €	22 391,22 €	124 %
73 - Impôts et taxes	6 975 689,51 €	7 438 413,99 €	5 538 600,00 €	6 244 175,96 €	13 %
731 - Fiscalité locale	5 826 663,00 €	6 197 326,00 €	6 600 000,00 €	7 092 225,12 €	7 %
74 - Dotations, subventions et participations	1 921 912,44 €	2 262 342,65 €	1 973 600,00 €	2 371 294,01 €	20 %
75 - Autres produits de gestion courante	79 406,58 €	70 134,67 €	31 000,00 €	51 953,27 €	68 %
77 - Produits exceptionnels	1 969,92 €	13 245,37 €	0,00 €	0,00 €	0 %
78 - Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	257,52 €	0 %
- TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 900 706,11 €	16 081 765,36 €	14 220 200,00 €	15 875 746,74 €	12 %

CONTEXTE FINANCIER

1.5 COMPARAISONS SUR L'INVESTISSEMENT : DEPENSES

	BUDGET 2025	CFU PROVISOIRE
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 020 600,00 €	836 479,27 €
23 - Immobilisations en cours	9 509 767,00 €	4 551 748,75 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	100 000,00 €	0,00 €
45 - Opérations d'investissement sous mandat	1 651 200,00 €	122 845,78 €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	28 918,09 €
Sous-total	12 381 567,00 €	5 539 991,89 €
Report N-1	2 432 839,14 €	2 432 839,14 €
TOTAL	14 814 406,14 €	7 972 831,03 €

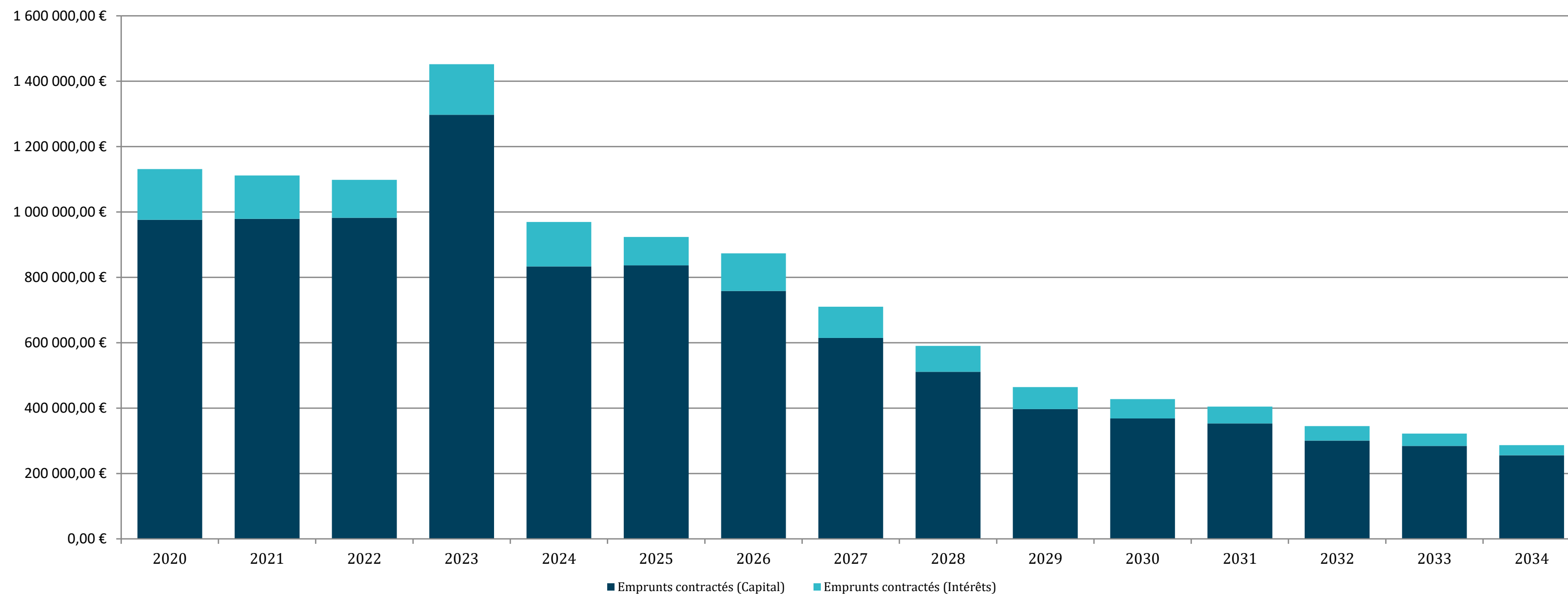
CONTEXTE FINANCIER

1.5 COMPARAISONS SUR L'INVESTISSEMENT : RECETTES

	BUDGET 2025	CFU PROVISoire
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 056 996,14 €	4 220 309,30 €
13 - Subventions d'investissement reçues	298 555,00 €	261 533,90 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 556 016,60 €	2 000 000,00 €
45 - Opérations d'investissement sous mandat	1 651 200,00 €	121 981,78 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	259 100,00 €	258 697,26 €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	28 918,09 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 892 538,40 €	0,00 €
Sous-total	14 814 406,14 €	6 891 440,33 €
Report N-1	0,00 €	0,00 €
TOTAL	14 814 406,14 €	6 891 440,33 €

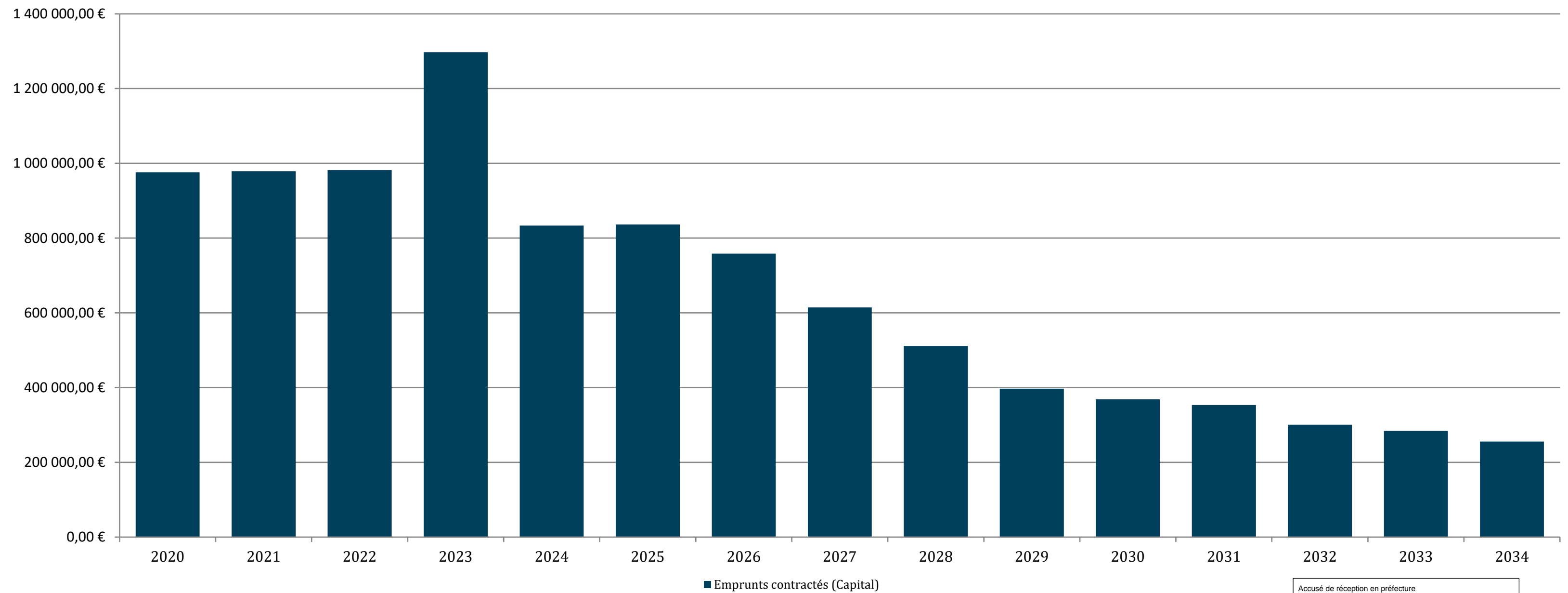
CONTEXTE FINANCIER

2.1 ANNUITES



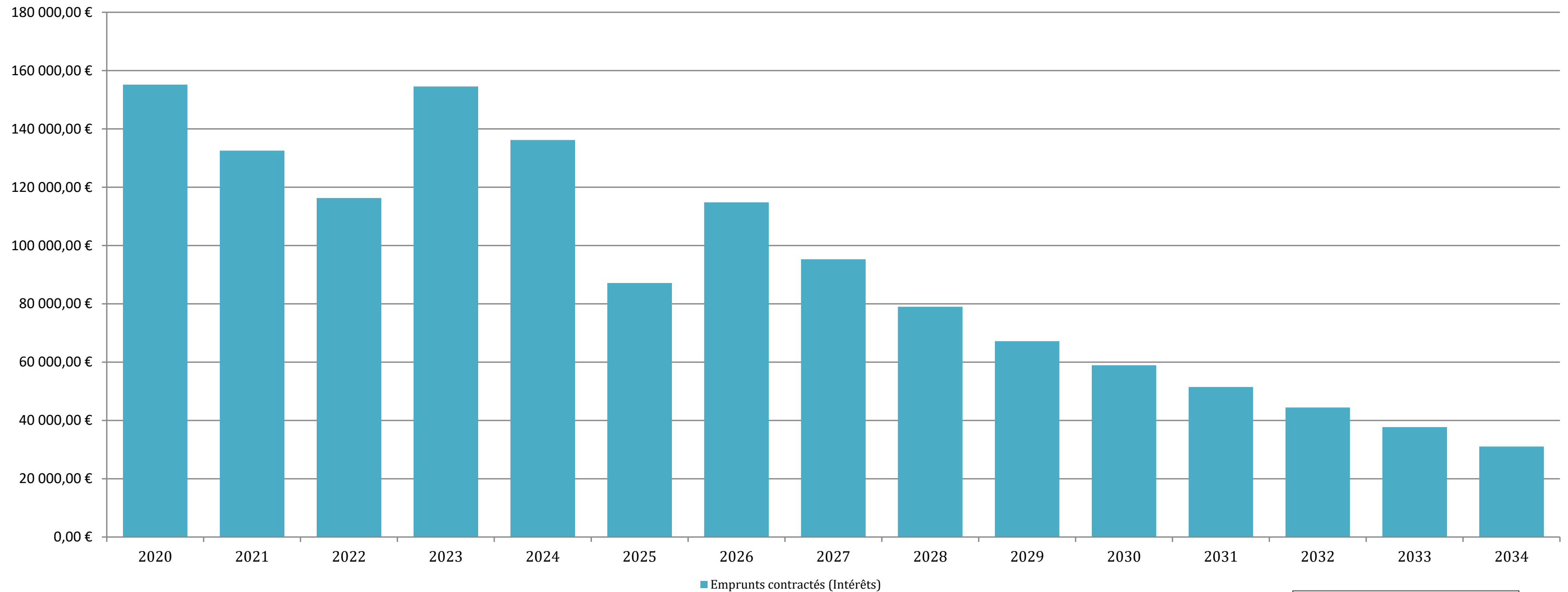
CONTEXTE FINANCIER

2.2 REMBOURSEMENT CAPITAL



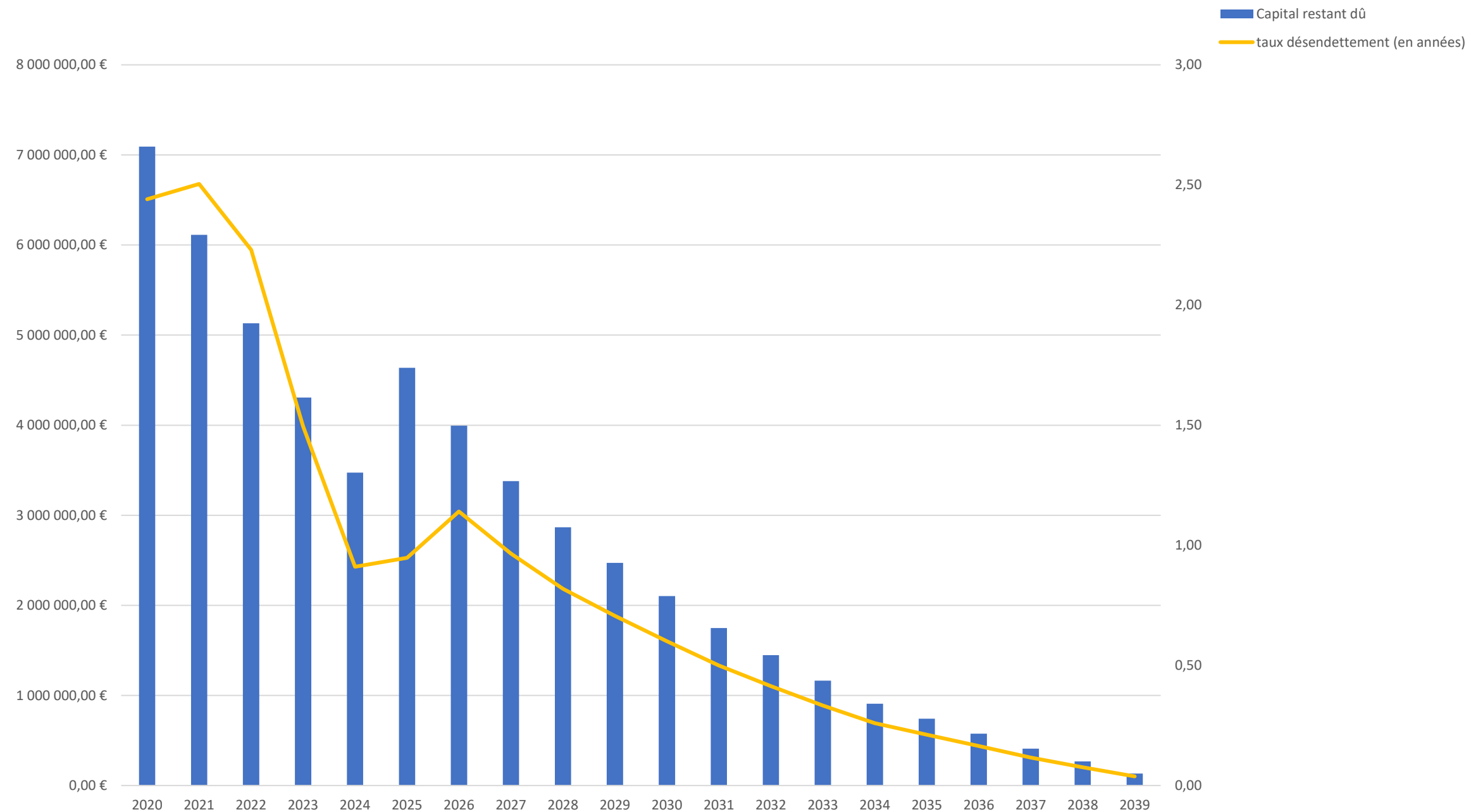
CONTEXTE FINANCIER

2.3 REMBOURSEMENT INTERETS



CONTEXTE FINANCIER

2.4 CAPITAL RESTANT DU ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT PAR ANNUITE



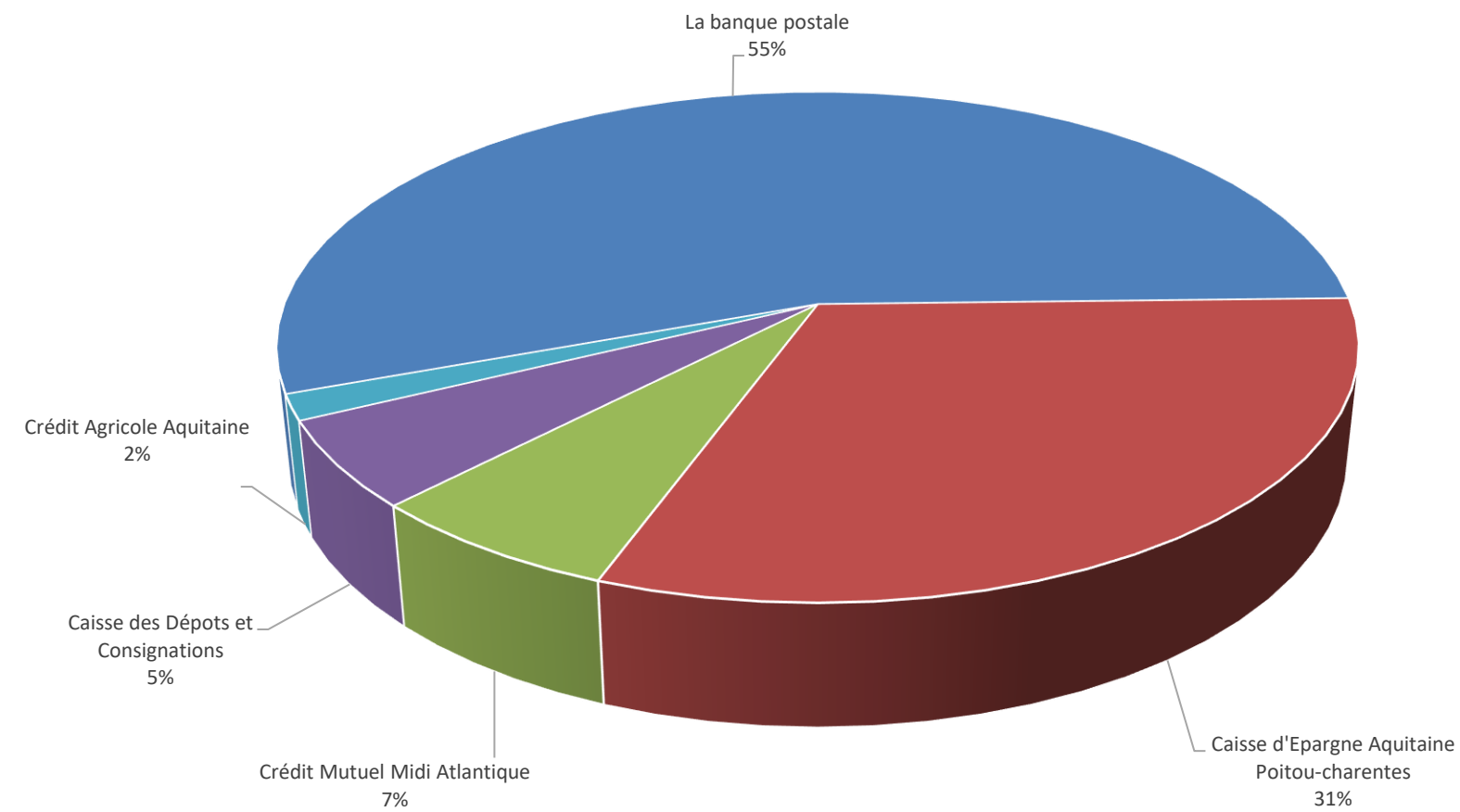
CONTEXTE FINANCIER

2.5 REPARTITION PAR RISQUE



CONTEXTE FINANCIER

2.6 REPARTITION PAR BANQUE



Banque	Encours	Nombre de produits	Dernière échéance
La banque postale	2 558 333,27 €	3	01/10/2040
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	1 438 609,43 €	2	30/06/2034
Crédit Mutuel Midi Atlantique	309 959,59 €	2	31/03/2029
Caisse des Dépôts et Consignations	255 000,17 €	1	01/03/2028
Crédit Agricole Aquitaine	75 516,97 €	3	15/07/2027
TOTAL	4 637 419,43 €	11	

CONTEXTE FINANCIER

Compte financier unique
2025 Prévisionnel

Synthèse des résultats

Résultat Prévisionnel section fonctionnement

Recettes

15 875 746,74 €



Depenses

11 678 249,58 €



Résultat

4 197 497,16 €

Résultat

4 197 497,16 €



Report N-1

3 664 917,20 €



Résultat section
fonctionnement

7 862 414,36 €

Résultat Prévisionnel section investissement

Recettes

6 891 440,33 €



Depenses

5 539 991,89 €



Résultat

1 351 448,44 €

Résultat

1 351 448,44 €



Report N-1

-2 432 839,14 €



Résultat section
investissement

-1 081 390,70 €

Résultat Prévisionnel global

Résultat section
fonctionnement

7 862 414,36 €



Résultat section
investissement

-1 081 390,70 €



Résultat global

6 781 023,66 €



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
N° Chapitre	Libellé	Montant	N° Chapitre	Libellé	Montant
			002	Excédent reporté N-1	4 484 915,32 €
011	Charges à caractère général	14% 2 700 000,00 €	013	Atténuations de charges	0% 67 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	15% 2 230 000,00 €	70	Produits des services	0% 10 000,00 €
014	Atténuations de produits	-1% 4 700 000,00 €	73	Impôts et taxes	-1% 12 000 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5% 3 705 000,00 €	74	Dotations, participations	1% 2 000 000,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	-3% 30 000,00 €
	TOTAL	13 335 000,00 €		TOTAL	18 591 915,32 €
66	Charges financières	4% 130 000,00 €	76	Produits financiers	- €
67	Charges exceptionnelles	100% 1 000,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	16% 300 000,00 €	77	Quote parts subventions	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 766 000,00 €		TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 591 915,32 €
	CAF Brute	4 825 915,32 €	26%	Prévisions BP précédent	17 885 117,20 €
	CAF Nette	4 060 915,32 €		variation	3,95%

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 – charges à caractère général

Outre le fonctionnement du service (fluides, assurances, fournitures), il est prévu :

- ✓ Entretien de la voirie (fauchage, travaux d'urgence, curage de fossés...) pour 845 250 €
- ✓ Entretien des pistes cyclables pour 225 000 €
- ✓ Gestion de l'hébergement saisonnier pour 220 000 €
- ✓ Prestations de service pour la gestion des gens du voyage pour 95 000 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION FONCTIONNEMENT

▪ Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre tient compte de l'évolution des charges salariales notamment l'augmentation des cotisations pour la Caisse nationale des retraites des collectivités locales (CNRACL) le taux passant de 31,65 % à 34,65 %.

Par ailleurs, pendant le premier trimestre 2026, les recrutements suivants ont été lancés :

- ✓ Responsable pôle ressources humaines : rémunération portée sur 6 mois
- ✓ 2 agents polyvalents : un pour la régie travaux voirie/piste cyclable et l'autre pour la régie travaux bâtiments et aérodrome rémunérations portées sur 6 mois
- ✓ 4 stagiaires : 2 pour la gestion trait de côtés et 2 pour l'habitat (gratifications inscrites pour 6 mois chacun)

Ce chapitre totalise la rémunération de :

- 35 agents
- 2 apprentis en alternance depuis 2025 : communication et cycle de l'eau
- 4 stagiaires

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION FONCTIONNEMENT

▪ Chapitre 014 – atténuations de produits

Ce chapitre tient compte :

- ✓ Des attributions de compensations et dotations de solidarité communautaires versées aux communes pour 2 834 000 €
- ✓ du FNGIR : 1 350 000 € (identique aux années précédentes)
- ✓ Du reversement de la part au titre de la taxe de séjour auprès du conseil départemental et de la société grand Sud Ouest : 250 000 €
- ✓ Du FPIC : 200 000 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION FONCTIONNEMENT

- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Ce chapitre tient compte :

- ✓ De la prise en charge des budgets annexes : redevance enlèvement des ordures ménagères, aérodrome et gestion des rivières
- ✓ De la contribution aux établissements publics : EPFL, SMBVLB, Pays Lande Nature, SCOT du Born, Transport à la demande
- ✓ Aide à la production de logements sociaux et locatifs pour 240 000 €
- ✓ Des subventions aux associations : notamment pour l'office de tourisme intercommunal pour 880 000 € et le CIAS des Grands Lacs pour 1 264 610 € (y compris l'habitat inclusif)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION FONCTIONNEMENT

- Chapitre 66 – charges financières

En augmentation de 4 % par rapport à 2025 en raison de la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € en 2025

- Chapitre 67 – charges exceptionnelles

- Chapitre 68 – dotations aux amortissements et aux provisions

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION FONCTIONNEMENT

- Excédent reporté N-1 : estimé à 4 484 915 €

- Chapitre 013 – atténuation de charges

Il s'agit des remboursements de rémunérations des postes de la Responsable environnement porté à 50 % par le SMBVLB et du Chargé SIG (10 % par les budgets annexes assainissement/eau potable et 10 % par le SMBVLB)

- Chapitre 70 – produits des services

Cela concerne les remboursements des frais liés aux postes précités

- Chapitre 73 – impôts et taxes

Par prudence, il a été inscrit une enveloppe légère inférieure à celle de l'année précédente soit 12 000 000 € pour un réalisé de 13 336 000 €

- Chapitre 74 – Dotations, participations

Ce chapitre est essentiellement constitué de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. Il est à noter que certaines règles du FCTVA sont modifiées. Le recentrage des dépenses éligibles est effectué sur les seules dépenses d'investissement FCTVA soit une moindre recette estimée à 142 000 €

- Chapitre 75 – autres de produits de gestion courante

Ce chapitre tient compte des revenus d'immeuble liés aux baux commerciaux portuaires ainsi que des frais de gestion des budgets gérés par les services de la communauté de communes

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION INVESTISSEMENT (1/3)

INVESTISSEMENT				RECETTES			
DEPENSES				RECETTES			
N° Chapitr e	Libellé	RAR 2025 à reporter sur BP 2026	Montant	N° Chapitr e	Libellé	RAR 2025 à reporter sur BP 2026	Montant
001	Déficit reporté exercice N-1	- €	1 081 390,70 €	021	Excédent de fonctionnement	- €	4 825 915,32 €
16	Remboursements des emprunts N (en capital)	- €	765 000,00 €	28	Dotations aux amortissements	- €	300 000,00 €
26	Participations SEM	- €	100 000,00 €				
	<i>sous-total hors travaux</i>		1 946 390,70 €		<i>sous-total hors travaux</i>		5 125 915,32 €

- Déficit reporté N-1 : estimé à 1 081 391 €
- Chapitre 16 – emprunts et dettes

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts pour l'année considérée ainsi que le remboursement auprès de l'EPFL pour le terrain acquis en 2024 à Sainte Eulalie en Born auprès de M. VIDAL

. Cela ne tient pas compte des éventuels recours à de nouveaux besoins

- Chapitre 26 – Participations et créances

Il s'agit de la participation à la SEM TEPOS qui devrait être versée courant 2026

- Excédent de fonctionnement : montant parvenant de la section de fonctionnement estimé à 4 825 915 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION INVESTISSEMENT (2/3)

OC : opérations concernées par les ouvertures de crédits votées lors du conseil communautaire du 27 janvier 2026

DEPENSES				RECETTES			
N° Chapitre	Libellé	RAR 2025 à reporter sur BP 2026	Montant	N° Chapitre	Libellé	RAR 2025 à reporter sur BP 2026	Montant
21/23	Immobilisations en cours						
OC	0303 - Equipements services	96 825,76 €	297 400,00 €	10	Dotations, fonds divers	- €	3 377 499,04 €
	0404 - Gens du voyage Bisca et Sanguinet	559 680,52 €	- €		dont FCTVA	- €	- €
OC	0704 - Gens du voyage Parentis	- €	10 000,00 €		dont affectation de résultat	- €	3 377 499,04 €
	1803 - Aménagement siège	23 051,04 €	160 000,00 €	13	Subventions d'investissements	- €	- €
	1804 - CIAS Bisca	6 291,43 €	120 000,00 €		Etat	- €	- €
OC	1807 - Déchets de venaison	- €	60 000,00 €		Région	- €	- €
OC	1903 - Gestion trait de côte	201 311,00 €	684 000,00 €		Département	- €	- €
	2103 - Fenêtre lacustre Parentis	23 686,03 €	- €		Communes membres	- €	- €
	2104 - VN Aménagement centre ville Parentis	49 739,10 €	- €		Autres	- €	- €
	2106 - VN Judée/Hébrard Bisca	113 394,59 €	- €	16	Emprunts et assimilés	- €	- €
OC	2203 - Pôle aéronautique	293 534,54 €	2 000 000,00 €		sous-total recettes d'investissements (hors opération sous mandat)	- €	3 377 499,04 €
OC	2204 - VN Latécoère Bisca	585 973,38 €	1 700 000,00 €				
	2407 - VN Parking Lycée - Parentis	70 755,99 €	- €				
	2413 - VN Voie verte RP Nord - Bisca	572,53 €	- €				
OC	2414 - Maison eau & environnement	33 091,83 €	576 000,00 €				
	2415 - VN Brémontier - T2 - Parentis	39 465,00 €	3 000 000,00 €				
	2501 - Programme voirie 2025	51 378,60 €	- €				
	2502 - Programme pistes cyclables	26 430,00 €	- €				
	2505 - VN Rue Lamartine - Parentis	- €	60 000,00 €				
	2506 - Création ZAC Quartier Gare - Ychoux	59 130,00 €	- €				

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE BUDGET GENERAL 2026 PREVISIONNEL – SECTION INVESTISSEMENT (3/3)

DEPENSES				RECETTES			
N° Chapitre	Libellé	RAR 2025 à reporter sur BP 2026	Montant	N° Chapitre	Libellé	RAR 2025 à reporter sur BP 2026	Montant
21/23	Immobilisations en cours						
	2507 - VN Rue du Vieux Bourg - Ychoux	2 280,00 €	250 000,00 €				
	2509 - Déploiement SIRIL	- €	49 200,00 €				
	2510 - Aires covoiurage	- €	90 000,00 €				
	2511 - Ecluse Navarrosse	- €	67 600,00 €				
	2512 - Postes PMR	40 944,00 €	- €				
OC	2516 - Création itinéraires cyclables	18 570,00 €	350 000,00 €				
	2518 - Voie verte Montbron/Latécoère - Biscarrosse	- €	15 000,00 €				
OC	2601 - Programme voirie 2026	- €	1 000 000,00 €				
OC	2602 - Programme pistes cyclables 2026	- €	410 000,00 €				
	2603 - Ouvrages d'art 2026	- €	360 000,00 €				
	2604 - VN Lotissement Luë	- €	250 000,00 €				
	2605 - Voie verte Ychoux	- €	250 000,00 €				
OC	2606 - PCN Biscarrosse Golf	- €	250 000,00 €				
	2607 - Fourrière animale	- €	12 000,00 €				
OC	2608 - Fenêtre Lacustre - Ychoux	- €	30 000,00 €				
	2609 - Aménagement front de mer	- €	260 000,00 €				
	458 - Opérations sous mandats	478 431,25 €	350 000,00 €		458 - Opérations sous mandats	478 431,25 €	350 000,00 €
	Sous-total dépenses travaux	2 774 536,59 €	12 661 200,00 €		Sous-total recettes opération sous mandat	478 431,25 €	350 000,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		17 382 127,29 €		TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		9 331 845,61 €
		Prévisions BP précédent	14 814 406,14 €				
		Variation	14,77%				

OC : opérations concernées par les ouvertures de crédits votées lors du conseil communautaire du 27 janvier 2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

BALANCE GENERALE BUDGET GENERAL 2026

- Besoin d'emprunts estimé à 8 050 282 €

Ce montant est à relativiser. En effet, comme en section de fonctionnement, certaines règles du FCTVA sont modifiées. Le recentrage des dépenses éligibles est effectué sur les seules dépenses d'investissement et un décalage de son versement pour les groupements de communes et établissements publics territoriaux l'année suivant la dépense (N+1 au lieu de N). Toutefois, au regard des dépenses en reste à réaliser et prévues, le montant est estimé à 2 532 000 €.

De plus, certaines opérations voies nouvelles verront la participation directe des communes concernées.

Section/budget	Prévisions recettes 2026	Prévisions dépenses 2026
fonctionnement	18 591 915,32 €	18 591 915,32 €
investissement	17 382 127,29 €	17 382 127,29 €
Cumul fonctionnement & investissement	35 974 042,61 €	35 974 042,61 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

ESSENTIEL DES 10 BUDGETS ANNEXES 2026

- 3 budgets dont le déficit est pris en charge par le budget général :
 - ✓ redevance d'enlèvement des ordures ménagères : depuis le 1^{er} janvier 2025, la communauté de communes des Grands Lacs ne perçoit plus en lieu et place du SIVOM du Born la redevance. Toutefois, une convention triennale a été conclue afin de traiter la fin de la perception. Un échange est en cours avec le SIVOM pour anticiper la fin de la convention en raison des restes à recouvrer estimés à 1 400 000 €.
 - ✓ Gestion des rivières : la prise en charge du déficit d'un montant de 141 450 € par le budget général. Ce budget pourrait être ainsi clôturé en 2026.
 - ✓ aérodrome :
 - La continuité du versement par l'Etat, depuis son transfert le 1^{er} janvier 2007, de la dotation générale de décentralisation
 - La rémunération de deux postes : l'agent polyvalent et le Responsable de développement de l'aérodrome pour une année complète
 - L'organisation de la 2^{ème} édition de la fête de l'aviation
 - L'entretien des dépendances et du balisage lumineux de la plateforme
 - L'achèvement de l'installation des clôtures pour 210 000 €
 - La réhabilitation de hangars (130 000 €), la création d'ateliers modulaires (210 000 €), la construction d'un bâtiment pour l'aéroclub (720 000 €)
 - L'acquisition foncière et immobilière autour de l'hôtel pour 733 000 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

ESSENTIEL DES 10 BUDGETS ANNEXES 2026

- 5 budgets concernés par les zones d'activités :
 - ✓ Achernar : outre le remboursement d'emprunt, il est prévu la création d'une piste empierrée ainsi que les travaux d'assainissement, desserte en fibre et installation d'un poteau incendie
 - ✓ Alhena : travaux d'entretien et mise à jour de la signalétique ainsi que la restitution des cautions
 - ✓ Altaïr : le déficit est évalué à 547 200,00 €. Au regard du montant, il est proposé de procéder à la prise en charge du déficit en 2027 et de le clôturer la même année.
 - ✓ La Calle : aménagement de la parcelle acquise ainsi que des travaux d'entretien des dépendances
 - ✓ La Mountagnotte : solde des prestations liées à la requalification tranche 3 ainsi que l'acquisition de parcelles pour 120 000 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

ESSENTIEL DES 10 BUDGETS ANNEXES 2026

- Le budget Eau potable a été créé en 2019 pour une activité au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit d'une régie à autonomie financière assujettie à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2021 et sous nomenclature M49. Il est à noter que la mise en concurrence pour la délégation de service public a été relancée courant 2021. La société SAUR a été retenue pour une durée de 6 ans et demi. La collectivité se fait assister d'un bureau de conseil pour l'assistante au suivi de cette délégation.

La section de fonctionnement est notamment impactée par le reversement des redevances de performances auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 196 000 € ainsi que les charges de personnel liées à la rémunération d'un Technicien eau potable et le 0,50 ETP de la Responsable du pôle assainissement/eau potable

Les opérations d'investissements significatives concernent :

- ✓ le solde des restes à réaliser pour 1 279 630 €
- ✓ Le programme canalisations 2026 pour 1 466 000 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

ESSENTIEL DES 10 BUDGETS ANNEXES 2026

- Le budget assainissement : la communauté de communes est compétente depuis le 1^{er} janvier 2023. Il s'agit comme pour le budget eau d'une régie à autonomie financière assujettie à la TVA sous nomenclature M49. Ce budget concerne deux communes : Biscarrosse et Sanguinet. Les cinq autres communes ayant choisi de déléguer cette compétence au Sydec.

Il est à noter que ce budget prévoit la rémunération de deux agents pour l'année complète :

- ✓ 1 Responsable administrative et technique
- ✓ 1 technicien assainissement
- ✓ 0,50 ETP de la Responsable du pôle assainissement/eau potable

La section de fonctionnement est également concernée par le reversement des redevances assainissement auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 168 000 €

En termes d'investissements, les opérations prévues sont :

- ✓ Modernisation de la station d'épuration de Biscarrosse plage portée pour 3 200 000 €
- ✓ Programme canalisations 2026 pour 750 000 €
- ✓ Renouvellements des postes de relevage (Jardins, Traouquelane et Aéroport) pour 300 000 €

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**